

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 10 DECEMBRE 2024– DE 19H34 À 22H30
à la grande salle de l’Aigle Noir à Neyruz**

PRÉSIDENCE	Marina Chéron
VICE-PRÉSIDENCE	Véronique Chavaillaz
BUREAU	Joanna Bourke Martignoni Setti Genoud Luc Overney Mallory Schneuwly Purdie
PRÉSENT-E-S	Fabrice Bonvin, Helen Bowden, Mireille Brasey, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Laurent Chatagny, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Béal Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Catherine Guillaume Girard, Jean-Pierre Häni, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Valérie Michel Dousse, Grégoire Perrin, Laetitia Perrin, Françoise Piller-Maillard, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Christian Rossier, Benoît Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Catherine Züllig
EXCUSÉ-E-S	Vincent Kowalski, Pierre-André Rolle, François Rossier, François Sprumont
TOTAL	46 présents – 4 excusés, soit une majorité absolue de 24
CONSEIL COMMUNAL	Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens-Cherubini (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Bernard Kolly, Jean-Marc Sallin
RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Nicolas Wolleb
ADMINISTRATRICE DES FINANCES	Marie-Noëlle Eggertswyler
RESPONSABLE TECHNIQUE	Arnaud Guélat
SECRETAIRE	Sandra Dévaud
PRESSE	Stéphanie Buchs

Il est **19h34** et **Mme la Présidente** ouvre la séance du Conseil général du 10 décembre 2024.

M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Cher-ère-s collègues du Conseil général,
Cher-ère-s citoyens-ennes présents-tes dans la salle,
Chère Représentante de la presse, Mme Stéphanie Buchs de La Liberté,

Au nom du Bureau du Conseil général, **Mme la Présidente** souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette séance.

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué-e-s par voie électronique le **22 novembre** soit dans le délai fixé par la Loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du **29 novembre**, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation reçue, les documents étaient disponibles sur le site de la commune, et, sur demande, en version papier auprès de notre Administration communale.

Mme la Présidente informe toutes les personnes présentes dans cette salle qu'il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf si une autorisation est accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'Administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance.

Les intervenant-e-s sont prié-e-s de se lever, si possible, lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclarant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis-e-s et succinct-e-s dans vos interventions.

Normalement, tous les membres du Conseil général ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle. Est-ce bien le cas pour tout le monde ? Très bien.

Lors des votes, **Mme la Présidente** demande de bien vouloir lever leur carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs-trices.

Mme la Présidente rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

Mme la Présidente demande si un-e conseiller-ère général-e se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance. Il constate que tel n'est pas le cas. Si tel devait être le cas en cours de séance, le ou la parlementaire voudrait bien se récuser, s'annoncer, dire le motif de sa récusation et quitter la salle de manière spontanée, dans le but de mettre à jour la majorité pour le vote concerné.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'Administration, Il n'y aura donc pas de lecture complète des messages.

APPEL NOMINAL

Vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs-trices ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

A la suite du contrôle des scrutateurs-trices, les membres présent-e-s ce soir sont au nombre de **46**

Sont excusé-e-s pour la séance de ce soir : Vincent Kowalski, Pierre-André Rolle, François Rossier, François Sprumont.

Mme la Présidente constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la Loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de **24**.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ces premières informations d'ordre organisationnel ?
Cela ne semble pas être le cas.

Conformément à l'article 34 de la Loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Est-ce que cet ordre du jour soulève des remarques ?

Cela ne semble pas être le cas.

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024
3. Communications du Bureau du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. **Message n° 2024/65** Planifications financières communales 2025-2031/33
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
6. Budget 2025
 - 6.1 **Message n° 2024/66** Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements
 - Présentation
 - Préavis Commission financière
 - 6.2 **Message n° 2024/67** Demande de crédit d'investissement PAL
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
 - 6.3 **Message n° 2024/68** Demande de crédit « arborisation de la route cantonale séquence 3 »
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
 - 6.4 **Message n° 2024/69** Demande de crédit cadre pour le remplacement des compteurs d'eau
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
 - 6.5 **Message n° 2024/70** Demande de crédit d'étude pour le développement du projet lauréat - honoraires architecte et mandataires spécialisés pour l'étape 1 "Agrandissement et rénovation de l'école"
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
 - 6.6 Vote final du budget communal de résultats et des investissements
 - Vote budget communal de résultats
 - Vote budget communal des investissements
7. **Message n° 2024/71** Adhésion au CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines) et approbation des statuts
 - Préavis Commission financière
 - Présentation
 - Vote
8. **Proposition interne no 2024-04** de la liste Indépendants « Réduction du nombre de membres du Conseil général de 50 à 30 »
 - Présentation
 - Vote
9. Divers

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 8 OCTOBRE 2024

Vous avez pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024.

Il n'y a pas de remarques concernant le procès-verbal, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote.

VOTE

- ☐ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 octobre 2024 est accepté à la majorité des **46 membres présents**.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

À la suite de la démission du Conseil général de Mme Séverine Macheret, **Mme la Présidente** souhaite au nom du Bureau du Conseil général, la bienvenue à Mme Françoise Piller-Maillard qui participe à sa première séance ce soir. Elle est accueillie par applaudissement.

Mme la Présidente informe également qu'à la suite de la démission de M. Bertrand Macheret, elle souhaite au nom du Bureau du Conseil général, la bienvenue à M. Grégoire Perrin qui participe également à sa première séance ce soir. Il est accueilli par applaudissement.

4 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic, Jean-Pierre Corpataux**, pour quelques communications du Conseil communal.

M. le Syndic transmet de la part du Conseil communal les informations suivantes :

- **Postulats :**
 - Postulat no 2024/06 – Groupe GSO – Opportunités de fusion
Le Conseil communal a d'ores et déjà pris contact avec plusieurs communes pour analyser ce postulat, soit :
 - Bassin versant STEP intercommunale : Avry, Matran, Hauterive, Villars-sur-Glâne et Neyruz
 - Sarine-Ouest : Cottens, Autigny, Chénens, La Brillaz et Neyruz

Des rencontres seront agendées en 2025 et des analyses seront menées sur les opportunités en fonction des positions de chaque Commune abordée. Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite.

- **Questions :**

- Néant, tout a déjà été répondu.

- **Administration communale, licenciement de l'Administrateur des finances – Infos sur la situation actuelle :**

A la suite de l'enquête administrative lancée par le Syndic, la fiduciaire a maintenant rendu son rapport. Celui-ci sera analysé dans le détail. Ce rapport a été transmis au Ministère public pour faire valoir le préjudice financier direct subi par la Commune. Selon le rapport établi par la fiduciaire, les montants détournés restent dans les proportions annoncées préalablement, soit de quelques milliers de francs.

Cependant, soucieux de préserver les intérêts de la Commune, le Syndic et le Conseil communal se sont attelés à calculer le préjudice financier indirect qui a aussi été annoncé au Ministère public.

La Commune ne souhaite pas interférer dans le travail du Ministère public qui instruit l'enquête. Dès lors, aucune précision supplémentaire ne peut être donnée à ce stade. Nous vous assurons néanmoins que le Conseil communal met tout en œuvre pour préserver les intérêts de la Commune. Merci de votre compréhension.

- **Engagement Responsable des finances :**

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal a engagé au poste de Responsable des finances, Mme Florence Sallin, à un taux d'occupation de 100%, dès le 1^{er} février 2025. Après l'obtention de son CFC d'employée de commerce en 2004, Mme Sallin a obtenu son brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité en 2017. Elle est également titulaire du titre de formatrice en entreprise pour les apprentis. Mme Sallin a travaillé dans divers postes administratifs, financiers et dans les RH. Avant de rejoindre notre Commune, Mme Sallin travaille au service financier dans une Fondation privée de Montreux comme Responsable administrative et financière. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Florence Sallin et beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Mme Florence Sallin, présente ce soir, est accueillie par applaudissement.

M. le Syndic poursuit avec la suite des informations :

- **Conseil communal – réduction du nombre de conseillers communaux de 9 à 7, dès la prochaine période législative 2026-2031 :**

- Réflexions menées par le Conseil communal (efficacité, efficacité, coûts, synergies possibles dans les dicastères, impact sur l'administration, etc...).
- Une proposition du Conseil communal sera faite au Conseil général du 13.05.2025 pour une réduction du Conseil communal de 9 à 7 membres. Un message suivra.

- **Périmètre scolaire – Etat d'avancement des travaux :**

- Le vernissage s'est déroulé le 11.11.2024
- Les présentations publiques se sont déroulées les semaines 46 et 47
- Vote d'un crédit ce soir pour les mandataires (architectes et spécialistes)

- **PAL : Etat d'avancement du dossier d'adaptation :**

- Séances de conciliation en cours : 28.11.2024, 03.12.2024, 13.12.2024 et 17.12.2024.
- Dossier en analyse puis transmis au Canton
- Dossier Rte d'Onnens :
 - La Commission PAL a examiné le dossier qui a été adapté avec plusieurs observations de sa part.
 - De nouveaux contacts ont été pris avec Strateg en vue de mettre ce dossier à l'enquête publique en début d'année 2025.

- **Travaux sur la route cantonale :**

- Travaux sur la séquence 3 sont reportés, en principe, au printemps 2025. Le Grand Conseil doit finalement se déterminer sur le crédit cantonal. De plus, un recours retarde la procédure.

- **Concept zones 30 km/h et concept de stationnement – Etat de la situation :**

Ces projets sont toujours en cours d'analyse avec notre mandataire, le bureau d'ingénieurs CSD. Concernant les zones 30 km/h, nous avons enfin reçu le retour du Canton sur notre demande préalable. Ce dossier sera donc analysé dans le courant de l'année 2025. Affaire à suivre.

- **Passerelle intercommunale Neyruz-Hauterive – Etat de la situation :**

- Après de nombreuses procédures administratives, les travaux de démolition de l'ancienne passerelle se sont déroulés dès juillet 2024.
- Les travaux de construction du nouvel ouvrage sont planifiés en principe dès avril 2025, si le dossier suit normalement son cours de traitement au Canton.

- **Déplacement de la déchetterie de la Route du Moulin à La Carrida – Etat de la situation :**

Le déplacement temporaire de la déchetterie à La Carrida étant dû aux travaux d'exécution de l'Assainissement Ouest, cet emplacement provisoire suit le même rythme imposé par ces travaux qui ont pris du retard. Cependant, l'achèvement s'approche et la déchetterie communale devrait retrouver son emplacement initial dans quelques semaines, soit d'ici le 1^{er} trimestre de l'année 2025.

- **Maison du Petit Bonheur :**

- Les travaux avancent à notre satisfaction.
- Pour l'instant, les coûts sont maîtrisés.
- Le premier groupe de la crèche pourra être fonctionnel dès la mi-décembre 2024.
- Affaire à suivre.

- **ZIG Les Simon :**

- Démolition de la place de jeux aux Simon :
 - Suite au rapport du BPA et pour garantir la sécurité des utilisateurs, la place de jeux aux Simon a été démontée.

- Suite à un arrangement avec le Service cantonal des forêts, nous pourrions finalement ré-installer quelques jeux à leur emplacement actuel. Un montant est prévu au budget 2025.
- **Aménagement de la zone – transaction avec les propriétaires des terrains :**
 - Après multiples échanges, rebondissements et retournements de situation de la part des propriétaires concernés, ce dossier est mis en attente jusqu'à nouvel avis.
 - Néanmoins, le Conseil communal examinera d'autres pistes pour mettre à disposition de sa population des espaces de jeux et de sports.
 - Affaire à suivre.
- **Règlement sur le personnel communal :**
 - Nous avons reçu le retour de la consultation au Canton.
 - Quelques ajustements sont demandés.
 - Sera transmis aux différents groupes politiques du Conseil général pour remarques préalables avant d'être soumis pour votation en Conseil général.
- **Règlement sur les structures d'accueil extra-scolaire :**
 - Dossier toujours en travail.

Au nom du Conseil communal, il remercie les membres du Conseil général pour leur attention et leur souhaite une bonne suite de séance.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au point 5

5 MESSAGE N° 2024/65 PLANIFICATIONS FINANCIERES COMMUNALES 2025-2031/33

Mme la Présidente passe la parole pour le préavis à **M. Sébastien Bugnon**, Vice-Président de la Commission financière.

La Commission financière a examiné les planifications financières communales 2025-2033.

La dernière planification diffère de la précédente de mai 2024 : Les montants n'y sont plus priorisés et les investissements non prioritaires figurent uniquement en intention mais ne sont plus reportés dans la planification. La période de planification porte également sur 9 ans et non plus sur 15.

Le total des intentions s'élève à KCHF 51'125 dont KCHF 19'833 non intégrés dans la planification.

Au total, le Conseil communal prévoit un montant d'investissements bruts de KCHF 31'292 et nets de KCHF 9'431 pour ces 9 prochaines années.

Intention	Non Planifié	Planifié (brut)	Dont déjà votés	Revenus	Planifié (net)
51'125	19'833	31'292	6'032	-21'861	9'431

Voici quelques faits marquants de ces planifications :

Objet	Dépenses KCHF	Revenus Subventions KCHF	Non planifié
Site du périmètre scolaire (halle gymnastique double non plan.)	13'200	-1'067	10'670
Chaufferie	890		
Maison du P'tit bonheur	1'090		
Zone d'intérêt général Les Simon	1'300		1'550
Assainissement Aigle Noir	4'026		
Infrastructures (routes, etc.)	5'410		
Route cantonale Segments 5 et 6			3'920
Revenus terrain Clédard (2026-2027)		-3'000	
Revenus terrain Sécheron (2027-29)		-5'000	
Revenus terrain Onnens Sud (2027)		-4'801	
Revenus terrain Onnens Nord (2027)		-2'750	
Taxes raccordement / participation		-3'481	
Remboursement de Neyerger SA		-950	

Les investissements en lien avec EP-EU/EC devant s'autofinancer n'ont pas été repris ici.

Le montant des investissements est très conséquent. L'endettement final et notre capacité d'emprunt seront fortement dépendants des revenus liés aux terrains communaux : vente ou cession de droits de superficie afin de garantir une certaine marge de manœuvre quant au développement du village à long terme.

Nous relevons que le montant des crédits votés et non dépensés reste conséquent, même s'il est en diminution, à KCHF 6'032 dont KCHF 4'961 pourraient être dépensés en 2025.

Rapport et préavis

Nous relevons le retour à la planification à 9 ans, tout en intégrant les intentions à moyen et long termes au vu des importants investissements planifiés et l'état de nos infrastructures communales.

La planification des résultats, basée sur le coefficient actuel d'impôts de 0.81, affiche une évolution favorable jusqu'en 2027 mais se dégrade très fortement par la suite au vu des gros investissements prévus. Elle est fortement dépendante des ventes de terrains.

La vente de notre patrimoine semble être une stratégie à court terme. L'évolution dès 2029 reste très préoccupante : sans de nouvelles sources de revenus, l'augmentation du coefficient fiscal risque d'être très conséquente – même sans prendre en compte les intentions non planifiées.

Compte tenu des incertitudes liées tant aux revenus qu'aux dépenses, nous attendons du Conseil communal qu'il reste vigilant par rapport à la planification en l'actualisant régulièrement, en cherchant à maîtriser les dépenses et en trouvant de nouvelles recettes supplémentaires tout en contenant notre futur coefficient fiscal.

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Bugnon pour la lecture du préavis de la Commission financière et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre** pour la présentation du message.

M. Jean-Noël Gendre prend la parole et commente quelques chiffres présentés par le Vice-Président de la Commission financière. Le total des investissements nets correspond à un peu plus de CHF 9 mios de dépenses nettes.

Planification des investissements 2025 - 2033										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total sur 9 ans
Dépenses	10'001	11'191	7'560	2'240	0	0	0	0	300	31'292
Revenus	444	3'535	11'575	2'782	3'065	115	115	115	115	21'861
Bénéfice / Perte	-9'557	-7'656	4'015	542	3'065	115	115	115	-185	-9'431
Intérêts moyens 2 %	191	153	0	0	0	0	0	0	4	348
Amortissements moyens sur PA 2.5 %	138	122	1	319	-162	-3	-3	-3	5	414

Dans les intentions figure le périmètre scolaire pour CHF 12 mios + les 1.2 mio que l'on devrait voter ce soir. Le Conseil général dispose de la liberté de vote, mais le souhait exprimé est une décision favorable.

Il y a aussi un projet pour l'Aigle Noir qui va charger les comptes d'environ CHF 4 mios. L'étude est maintenant terminée, nous disposons d'un projet d'architecte pour une réalisation midi.

Il mentionne également d'autres investissements non-prioritaires dont :

CHF 700'000.00 pour la halle de stockage, projet retiré

CHF 400'000.00 pour la réfection de diverses routes communales, également retiré

Un effort a été fait pour mieux cibler les projets prioritaires, afin d'éviter de mettre la Commune dans une situation financière délicate.

Il donne également les indications ci-dessous sur le poids de la dette :

Le poids de la dette est un indicateur qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (Dette nette/recettes fiscales). Un nombre d'années supérieur à 2.5 est un signe d'endettement trop conséquent. **Recettes fiscales moyennes de KCHF 10'100 x 2.5 = 25'250.**

Il précise que la Commune a déjà CHF 15 mios d'emprunt bancaire plus les fameux CHF 10 mios d'investissements nets, ce qui correspondrait. Mais confirme, qu'il faut à tout prix mieux prioriser les investissements.

Il complète encore qu'en faisant le calcul avec le même coefficient fiscal, mais en incluant la halle double telle que le Conseil général l'a voulu, il faudrait atteindre le nombre de 4'000 habitants (2'870 actuellement) pour la payer. Il pense donc qu'il va se passer quelques années avant que l'on puisse construire la halle double. A moins que l'on augmente les impôts à 95 cts ou CHF 1.00, mais cela semble mission impossible, même la nouvelle comptable ne va pas pouvoir trouver des recettes partout.

Donc attention la Commune est dans le tir actuellement. Pour rappel il a toujours tiré la sonnette d'alarme concernant la réalisation de la salle double. Il estime que cette réalisation devrait se faire au niveau régional.

Pour la planification du compte de résultats, on peut constater qu'elle se détériore depuis les années 2028-2029.

L'investissement du périmètre scolaire entraînerait des charges financières annuelles significatives, avec des coûts liés à l'amortissement, aux intérêts d'emprunt et aux charges de fonctionnement. La baisse des taux d'intérêt pourrait cependant alléger les charges financières futures, tandis que les charges de fonctionnement devront être gérées pour maintenir la rentabilité de l'école dans le cadre du budget annuel. Celle-ci se monterait à environ CHF 700'000.00 par année.

Actuellement la capacité d'autofinancement se monte à moins de 1% (moins 10% égal à faible), il ne dit pas que c'est la misère générale mais presque.

N'ayant ventilé aucun investissement dans la planification 2030 et 2031, les indicateurs ne sont pas réalistes. Si nous enlevons ces deux années dans la planification, ceci donne les chiffres suivants moyens pour une période de cinq ans :

- **Degré d'autofinancement : 0.59%**
- **Capacité d'autofinancement : 2.043%**

Ce sont également des chiffres qui interpellent, cela ne sera pas possible de financer nos investissements sans s'endetter.

Un peu plus loin dans sa présentation, il nous parlera des éventuels scénarios pour les impôts.

Il précise que le Conseil général doit prendre acte de cette planification financière. C'est essentiellement des discussions qui sont animées entre la Commission financière et le Conseil communal. Il remercie les personnes présentes pour leur attention.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour la présentation de ce message, et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au point 6.

6 BUDGET 2025

6.1 Message n° 2024/66 Présentation générale du budget communal de résultats et des investissements

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre** pour la présentation du message:

M. Jean-Noël Gendre commente la présentation, en donnant quelques explications sur le budget de résultats.

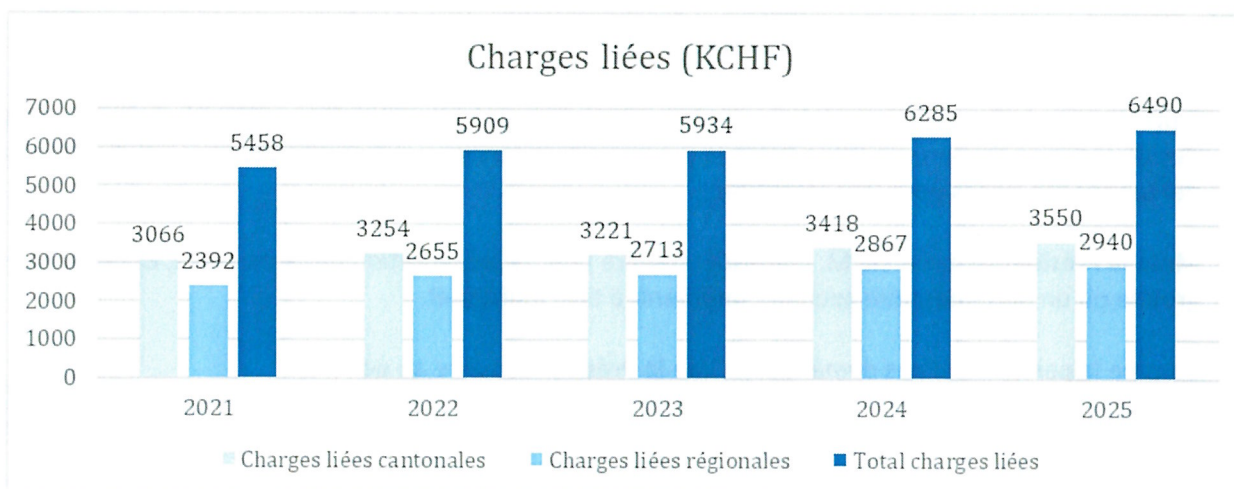
	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'878'820.00	1'408'905.00	1'587'805.00	1'010'625.00	1'459'215.94	926'776.31
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	47'760.00	10'000.00	17'095.00	15'000.00	22'245.55	13'837.15
9	FINANCES ET IMPÔTS	354'410.00	10'661'030.00	317'440.00	10'175'130.00	315'786.89	10'323'517.01
	TOTALISATION	12'529'450.00	12'482'935.00	11'938'277.00	11'662'525.00	11'579'304.31	12'001'013.66
	Résultat		46'515.00		275'752.00	421'709.35	

Le compte de résultat dégage une perte de CHF 46'515.00. On peut dire que c'est un budget équilibré puisqu'il y a 0.37 % de charges supplémentaires, enfin de déficit.

Ce qui l'interpelle, c'est la différence entre les charges du budget 2024 et celles du budget 2025, en augmentation de CHF 600'000.00 (+4.95%). En revanche, bonne nouvelle les recettes + CHF 800'000.00 (+7.03%) par rapport au budget 2024 à la suite de bonnes rentrées avec les impôts. En restant relativement prudent et en tenant comptes des chiffres donnés par la Canton.

Il faut savoir aussi que le revenu des personnes physiques est passé à CHF 3'140.00 par habitant, c'est CHF 100.00 de plus que prévu. On a environ CHF 3'000 habitants ce qui représente CHF 287'000.00 supplémentaire. On peut s'en réjouir, cela veut dire qu'il y a quelques bons contribuables qui sont arrivés.

Pour les dépenses liées, il commente le tableau ci-dessous :



Pour 2025 le total des charges liées (cantonal et régional) se monte à CHF 6'490 mios, selon le critère du nombre d'habitants.

Ces charges de transferts sont calculées pour l'année 2025 selon les chiffres de notre population légale au 31 décembre 2023 (2'875 personnes) et cette dernière a augmenté de 38 personnes depuis le 31 décembre 2022, soit 1.34%. En revanche, ces charges liées augmentent de 2.77%, c'est-à-dire plus du double proportionnellement à la population.

Les charges communales s'élèvent à CHF 6'039'450 mios pour 2025 contre CHF 5'653'277 mios ce qui

représente + CHF 386'783 en 1 année, donc +6.8%. Ne devrait-on pas mettre en place une règle lors de l'établissement du budget ?

Celle d'augmenter les dépenses maitrisables par la Commune en tenant compte du pour cent d'augmentation des charges liées. On constate quand même que l'augmentation des charges typiquement communales augmente beaucoup plus que les charges liées et celles-ci augmentent encore plus par rapport à l'augmentation de la population. Cette augmentation est aussi dû à la participation aux institutions ainsi qu'au vieillissement de la population. (EMS).

Beaucoup d'informations se trouvent dans les messages, sur des nouvelles dépenses, progressions et augmentations. Il ne va pas aller plus en détail, l'essentiel a été dit concernant le compte de résultats.

Il rajoute encore un mot sur les amortissements planifiés sur le patrimoine administratif qui se monte à CHF 518'000, le taux d'imposition à 0.81 les couvrent. Il précise également qu'un joli coup de main provient d'un prélèvement sur la réserve de réévaluation de CHF 380'000 qui est valable pendant 10 ans. Ce montant pourra être utilisé la dernière fois en 2030. Cette somme de CHF 380'000 correspond à 4 points d'impôts, un point d'impôt valant CHF 100'000.

La contribution immobilière est en dessous de toute les communes environnantes, on sait que les communes qui ont beaucoup d'impôt sur les personnes morales sont à 3 pour mille de contributions immobilières, à Neyruz le taux se monte à 1.2. Le but n'est pas d'aller à 3 pour mille. Pour rappel une augmentation de 0.1 pour mille rapporterait CHF 40'000.00 d'impôts supplémentaires. Si on passait la contribution 1.7 cela ferait CHF 200'000 ce qui correspondrait à 2 points d'impôt sur le revenu.

Ce sont actuellement les marges de manœuvre à disposition de la Commune.

Avant de passer à la présentation du budget des investissements, il fait un petit clin d'œil sur le retour de Marie-Noëlle et la remercie. Elle est chaleureusement applaudie.

Comme l'a dit la Commission financière, les investissements bruts totaux envisagés en 2025 s'élèvent à CHF 10'101'000. Les nouveaux investissements 2025 soumis à l'approbation du Conseil général s'élèvent à CHF 1'640'000. Les investissements envisagés en 2025 mais soumis par messages au Conseil général dans le courant de l'année prochaine sont estimés à CHF 3'500'000. Le solde représente le total des investissements déjà votés (reports des disponibles) et en cours pour CHF 4'961'000.

Les recettes envisagées s'élèvent, quant à elles, à CHF 444'000 (taxes de raccordement : CHF 302'000 - participations de tiers CHF 142'000), soit un volume d'investissements nets de CHF 9'657'000.

Il ne revient pas sur la liste des investissements votés dont les membres ont pu prendre connaissance à travers les messages. Il attend maintenant le préavis de la Commission financière.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre pour sa présentation et passe la parole pour le préavis à **M. Yann Pillonel**, Secrétaire de la Commission financière.

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises en novembre 2024 avec des représentant.e.s du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner les budgets du compte de résultats et des investissements élaborés par le Conseil communal.

Ces budgets 2025 sont établis avec le plan comptable harmonisé MCH2, et peuvent être ainsi comparés avec les budgets établis depuis 2022 et les comptes bouclés depuis 2021, mais pas avec ceux des années antérieures.

Voici les observations générales sur les budgets 2025.

Budget du compte de résultats

- Le budget du compte de résultats 2025 présente un excédent de charges de CHF 46'515 pour un total de charges de CHF 12'259'450 (+4.95% par rapport à 2024) et un total de revenus de CHF 12'482'935 (+7.03%).
- Le budget a été élaboré avec le coefficient d'impôt communal fixé à 0,81 tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.
- Rentrées fiscales : La Commission financière a pris connaissance des explications sur les prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte de la situation propre à notre Commune et de son développement ainsi que des statistiques cantonales. La fiscalité ordinaire augmente substantiellement par rapport au budget 2024. Ainsi, le Conseil communal estime des revenus globaux augmentant de plus de 7%.
- Par rapport aux budgets 2024, les dépenses augmentent de 4.95%.

Les dépenses en faveur de la population neyruzienne (par des subventions diverses) ont été maintenues.

Les charges du personnel restent stables (+ 1.7%). Cette augmentation se justifie par des vacances du Conseil communal sous-estimées et des corrections LPP. Le personnel payé à l'heure se voit attribuer une rémunération fixe sans incidence sur la charge annuelle. Aucune compensation du renchérissement n'est prévue.

Les dépenses liées augmentent globalement de 2.77%. Celles envers les collectivités publiques augmentent de 2.41% et celles envers d'autres collectivités (associations régionales) ou de tiers de 3.42%.

- Centres d'autofinancement :
 - EP-EU/EC (eau potable et eaux usées/eaux claires) : ces centres d'autofinancement ne sont pas complètement équilibrés au budget sans un prélèvement sur le financement spécial pour équilibre des comptes. Les nouveaux règlements EP-EU/EC entrent en vigueur en 2025 et impactent cette évolution positive. Pour rappel, les tarifs vont être adaptés progressivement expliquant le défaut de couverture du budget 2025.
 - Le taux de couverture de la gestion des déchets atteint 74.61% et dépasse le taux minimum de 70%.

Malgré un résultat légèrement négatif (les revenus sont inférieurs de 0.37% par rapport aux charges), le budget du compte de résultats présenté nous paraît légitime. Le principe de base (LFCo art. 20), qui reste

de présenter un budget équilibré, est respecté. Le budget n'intègre pas les rattrapages substantiels d'impôts des années précédentes qui ne peuvent pas être pris en compte selon MCH2.

La Commission financière rend, comme toujours, le Conseil général attentif à toute volonté d'augmentation des dépenses ou de réduction des recettes par rapport au budget proposé. Ces actions augmenteraient l'excédent de charges actuel. Nous rappelons que des investissements conséquents devront être faits tout prochainement.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget du compte de résultats 2025, tel que présenté par le Conseil communal, et recommande son approbation.

Budget des investissements

Pour l'année 2025, le Conseil communal présente le programme d'investissements suivant :

- Des nouvelles demandes de crédit pour CHF 1'640'000, à voter lors de la présente séance,
- Des intentions pour CHF 3'500'000, à voter ultérieurement,
- Des investissements déjà votés pour CHF 4'961'000.

Le total des dépenses s'élève à CHF 10'101'000 et celui des recettes à CHF 444'000. Ce programme s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours.

Pour rappel, les demandes de crédit ainsi que les intentions devront faire l'objet d'acceptations individuelles par le Conseil général sur la base de messages du Conseil communal.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'investissements 2025 qui se solde par un excédent de dépenses de CHF 9'657'000 et recommande au Conseil général de l'approuver.

Mme la Présidente remercie M. Yann Pillonel pour ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion d'ordre général, tout en rappelant que nous passerons les chapitres du budget dans le détail juste après.

Elle demande si un parlementaire à titre individuel ou un groupe souhaite intervenir.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Fabrice Bonvin**, groupe AveN

Remarque concernant la position 7690.3132.00 du budget 2025.

Le groupe Avenir Neyruz a pris connaissance du budget et remercie le Conseil communal pour son élaboration et son souci de l'équilibre budgétaire.

En regardant le budget 2025 proposé en détail, on peut constater que le montant de 40'000.- pour le soutien aux propriétaires destiné à la rénovation énergétique des bâtiments, a été supprimé à la position 7690.3132.00. Ce montant a fait l'objet d'une demande d'amendement du groupe Avenir Neyruz en décembre 2021 pour le budget 2022, et avait été soutenu par 41 membres du Conseil général. De plus, cette action est inscrite dans la stratégie de développement durable appelée « Agenda 2030 », présentée à la population ainsi qu'au Conseil général et publiée sur notre site Internet.

Le groupe Avenir Neyruz déplore que le Conseil communal ne tienne pas compte de la volonté du Conseil général d'agir sur les émissions de CO2 et renonce à ce soutien, alors que le défi climatique reste entier. Pour rappel, les bâtiments sont responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et le parc immobilier de Neyruz comporte encore près de 40% (env. 250) de bâtiments chauffés au mazout. Sur les 120'000.- mis au budget ces 3 dernières années, près de 110'000.- ont permis de soutenir plus de 120 projets sur le territoire communal. Le bilan est donc très positif et on peut supposer que de nombreuses rénovations énergétiques ont été encouragées par le soutien offert à ces propriétaires. Le Conseil communal ne semble pas vouloir tenir compte de cet état de fait, ce que nous regrettons.

Cela étant dit, le groupe Avenir Neyruz a décidé de ne pas proposer un nouvel amendement pour le budget 2025. Convaincu que la Commune doit jouer son rôle pour accélérer la transition énergétique, le groupe Avenir Neyruz reviendra au printemps prochain avec des propositions qui seront soumises au Conseil général, afin d'ancrer un programme de réduction des émissions de CO2 dans la durée dans la stratégie de la Commune.

Mme la Présidente remercie M. Fabrice Bonvin pour son intervention, et demande si quelqu'un d'autres souhaite intervenir.

Elle passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse**, Groupe AdN qui finalement interviendra dans les chapitres, étant donné que nous sommes dans la discussion générale.

Mme la Présidente demande si quelqu'un d'autres souhaite intervenir.

Elle passe la parole à **M. Philippe Dobler**, groupe ecAS

Il n'a pas de question particulière sur le budget du compte de résultats, mais souhaite simplement formuler des remarques à son sujet. Le budget en question peut être considéré comme à l'équilibre et c'est une bonne nouvelle. Il ne prévoit pas de hausse du taux fiscal et c'est tant mieux.

Cela étant, l'impression générale qui se dégage de ce budget est qu'il s'agit d'un budget de riches, le budget d'une commune qui n'a pas de problème financier ou qui n'a pas à prévoir pour les années à venir des investissements conséquents. On verse de l'argent à gauche, à droite, on subventionne, on dépense. On ne sent pas une volonté de maîtriser les charges de manière serrée, et ça, c'est dommage.

On aurait pu ou aurait dû commencer à diminuer certaines dépenses, à sensibiliser la population, les sociétés locales et tous les acteurs communaux sur les enjeux financiers futurs et insister sur la nécessité de réduire gentiment le train de vie de notre Commune et du devoir de chacun de participer à un effort raisonnable de réduction des charges pour faire face aux lourds investissements à venir. Cela n'a pas été fait, mais j'ose espérer que notre exécutif gardera en tête ces échéances dans sa gestion 2025 du porte-monnaie communal.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler pour son intervention, et demande si quelqu'un d'autres souhaite intervenir.

Ce n'est pas le cas, **Mme la Présidente** clôt la discussion d'ordre général. Toutefois, nous allons suivre chronologiquement les numéros de chapitre dans l'ordre tels que présentés

Chapitre 0 / Administration générale :

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Maria Tenze Dafflon** groupe AdN

Elle tient à exprimer quelques réserves sur l'idée d'accorder un régime de prévoyance professionnelle (LPP) aux membres du Conseil communal, tel qu'il a été adopté dans le budget de l'année passée.

Ces fonctions sont exercées à titre électif, dans un cadre de milice, et non à titre professionnel. Leur mission repose sur un engagement au service de la collectivité, et non sur une relation employeur-employé.

Dans l'histoire de la Suisse, la politique a toujours été considérée comme un service civique et non une carrière à plein temps (excepté à l'échelon fédéral). Le système milicien découle des traditions suisses d'égalité et de participation citoyenne, directement liées à la démocratie directe, pour éviter toute déconnexion entre les élus et la population.

Bien qu'elle reconnaisse l'ampleur des tâches du Conseil communal, elle constate qu'elles nécessitent des compétences et des connaissances spécifiques et ce n'est pas l'introduction d'une LPP qui va résoudre cette problématique. Donc cette mise en place d'une prévoyance professionnelle ne semble pas de son point de vue être une solution adéquate.

Enfin, il lui semble primordial de préserver l'esprit du système milicien, qui repose sur l'engagement citoyen et l'équité. Si des ajustements sont nécessaires pour répondre aux défis modernes, pour sa part, d'autres solutions, respectant la nature élective et civique de nos fonctions, existent.

Mme la Présidente remercie Mme Maria Tenze Dafflon et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**.

M. Jean-Noël Gendre souhaite intervenir pour clarifier le point de l'affiliation au 2^{ème} pilier des membres du Conseil communal. Il est étonné que cette remarque n'arrive que cette année, en effet ce point figure au budget depuis 2023. Cette affiliation à LPP a été fortement encouragée par l'Association des communes fribourgeoises et de plus en plus de communes mettent cela en place pour leurs élu-e-s., pour rendre la vocation un peu plus attractive. Et mentionne qu'il n'est pas concerné puisqu'à l'AVS.

Chapitre 1 : Ordre public

Aucune remarque

Chapitre 2 : Formation

Aucune remarque

Chapitre 3 : Culture, sport et loisirs

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse** groupe AdN

Lors de la séance des budgets en 2021, le groupe AdN était intervenu afin d'avoir des explications plus claires par rapport à la non-existence de directives liées aux subventions et dons aux sociétés et notamment par rapport à la clé de répartition qui ne semblait pas être la même pour tous à ce moment-là, d'après les informations obtenues. Un amendement avait également été déposé par Lionel Gendre dans ce sens.

Le Conseil communal avait indiqué, elle cite « Comme il n'existe actuellement pas de directives concernant les participations/dons aux sociétés, on a doublé le montant. **Ces directives devraient être élaborées prochainement.** » Cette indication avait été donné en lien avec le don versé aux Ecureuils.

Et de préciser, elle cite : « Le Conseil communal a voulu dynamiser toutes les sociétés villageoises en augmentant la dotation en subventions et dons. Comme dit précédemment, des directives doivent être élaborées entre les différentes Commissions concernées puis validées par le Conseil communal. Celui-ci s'est basé sur d'anciennes directives qui doivent, en principe, être renouvelées. Les montants inscrits au budget sont des autorisations de dépense et non une obligation à faire valoir en totalité chaque année.

Le Conseil communal a préparé le budget 2022, il a doublé les participations pour les Ecureuils, car l'année 2022 est une année transitoire. Lorsque les Ecureuils ont demandé une subvention à la Commune, le Conseil communal a été surpris de constater qu'il existait des liquidités d'une certaine importance alors que le but d'une société lorsqu'elle demande des subventions est de dépenser en pratiquant des activités. »

En 2022, il s'agissait de mesures de soutien après la crise sanitaire.

Depuis 3 ans, se sont écoulés. Qu'en est-il ? Elle constate toujours le même montant pour le don aux Ecureuils. Ces directives existent-elles ? Comment a été fixée la clé de répartition ?

Elle en veut pour preuve le marché des lumières ou le futur carnaval. Est-ce toujours juste de continuer à donner des subventions ? et ce, sans tenir compte du juste investissement pour la vie villageoise ?

Mme la Présidente remercie Mme Valérie Michel Dousse et passe la parole à **Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini**

Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini répond que les directives ont été validées en séance du Conseil communal le 9 mai 2022. Pour ce qui est de la répartition, une tablelle existe. En ce qui concerne la non-participation des sociétés aux événements, celles-ci en ont été informées. Effectivement, certaines sociétés participent activement, tandis que d'autres participent moins, notamment en fonction du nombre de leurs membres. Elle donne l'exemple de la fête en l'honneur des 100 ans de Jean Tinguely, prévue pour le mois de juin de l'année prochaine, où un grand nombre de sociétés se sont proposées pour y participer. Elle pense que le manque d'intérêt dépend des situations et des moments. En ce qui concerne le Carnaval, elle ne sait pas. Elle demande si Mme Valérie Michel Dousse souhaite recevoir les directives et la tablelle.

Mme Valérie Michel Dousse répond que d'après ses informations c'est en fonction du nombre d'enfants. Les Ecureuils ont toujours CHF 12'000 et à l'époque c'était inéquitable, ils auraient dû toucher plus. Elle pense qu'aujourd'hui le chiffre devrait varier chez tout le monde en fonction du nombre de membres.

Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini dit que ces subventions se calculent d'après un montant de base puis en fonction de la participation de nombres d'enfants.

Mme Valérie Michel Dousse demande si les directives sont sur le site internet de la Commune.

Mme Katuscia Sansonnens-Cherubini répond par l'affirmative.

Mme Valérie Michel Dousse remarque encore le manque de participation (de certaines sociétés) au marché des lumières et que cela est bien dommage car finalement ces subventions sont données pour

dynamiser les sociétés villageoises afin qu'elles participent à la vie du Village. Et qu'il y a peu de sociétés villageoises présentes au Carnaval.

Mme Katiuscia Sansonnens-Cherubini répond qu'en tant qu'ancienne Présidente du Carnaval pendant 3 ans, les 3 premières éditions n'avaient pas rencontré de problèmes au niveau de la participation des sociétés car beaucoup d'entre elles y avaient pris part. Mais elle entend et comprend bien ces remarques.

Chapitre 4 : Santé

Aucune remarque

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Aucune remarque

Chapitre 6 : Trafic et télécommunications :

Aucune remarque

Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire :

Aucune remarque

Chapitre 8 : Economie publique

Aucune remarque

Chapitre 9 : Finances et impôts

Aucune remarque

Mme la Présidente précise que le budget communal de résultats et d'investissements seront votés au point 6.6. Pour l'instant, on passe au point suivant.

6.2 Message n° 2024/67 Demande de crédit d'investissement PAL

Mme la Présidente passe la parole pour le préavis à **M. Yann Pillonel**, Secrétaire de la Commission financière.

Le Conseil communal nous soumet une nouvelle demande de crédit de CHF 200'000.- en lien avec notre plan d'aménagement local (PAL).

Cette 3ème demande est due tout autant à des phénomènes de société (recours) qu'à un environnement politique et légal évoluant sans cesse, dont les détails sont expliqués dans le message du Conseil communal.

Aspects financiers

Ce crédit sera financé par les liquidités communales. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle de CHF 22'000.-, répartie comme suit :

- Perte d'intérêt sur capitaux utilisés (1,1%) : CHF 2'000.-
- Amortissement 10% (10 ans) : CHF 20'000.-.

En acceptant ce nouveau crédit additionnel, ce seront finalement CHF 450'000.- qui auront été votés et dépensés pour le PAL.

Commentaires et préavis

Après le crédit initial de CHF 150'000.-, voté en décembre 2021, puis le crédit additionnel de CHF 100'000.- voté en décembre 2023, ce nouveau crédit additionnel de CHF 200'000.- porte à CHF 450'000.- le montant engagé dans cette révision.

La Commission financière conçoit que les montants sont conséquents, ce d'autant plus qu'il n'y a pas de garantie que cette demande soit la dernière. Ces crédits servent avant tout à couvrir les honoraires d'urbaniste. Les honoraires d'avocats et autres juristes se retrouvent dans le compte et budget de résultats, en forte augmentation.

La Commission financière est cependant consciente qu'il s'agit d'une nouvelle réalité à laquelle les communes doivent faire face, à savoir la complexification des dossiers liés au PAL, les changements de réglementations cantonales et fédérales et l'augmentation du nombre d'oppositions à traiter. Ces causes sont externes et indépendantes de la volonté du Conseil communal.

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit additionnel nécessaire au développement futur de notre Commune.

Mme la Présidente remercie M. Yann Pillonel et passe la parole à **M. Axel de Montmollin** pour la présentation du message.

M. Axel de Montmollin mentionne que le message remis apparaît très complet et à son avis contient toutes les informations requises. Le préavis de la Commission financière va dans le même sens. Cependant, ce qu'il faut vraiment savoir c'est qu'en terme d'aménagement du territoire le paradigme a changé, il y a un avant et après LAT.

Après la mise en œuvre de la LAT et la période du Covid, une enquête menée auprès de plusieurs communes du canton de Fribourg, ainsi que des échanges avec des communes la semaine dernière, a révélé que la consommation annuelle reste stable, avec des chiffres similaires à ceux observés précédemment. Il a également constaté que la situation est identique dans cinq communes du canton de Neuchâtel d'où il est originaire.

Il soulève cependant un point important : dans de nombreuses communes, les frais liés à l'aménagement du territoire sont inscrits dans le compte de fonctionnement. Comme nous l'avons vu précédemment, ce compte est souvent difficile à équilibrer. C'est pourquoi ces dépenses sont désormais transférées dans les investissements. Cette décision a été prise par le Conseil communal pour être mise en place avant la prochaine législature, car il est difficile de prévoir ce qui s'y passera. De plus, cela permet d'assurer une gestion plus linéaire du dossier, qui sera désormais traité de manière continue. Il reste à disposition pour toute question ou clarification supplémentaire.

Mme la Présidente remercie M. Axel de Montmollin pour la présentation de ce message et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Mme Züllig Catherine, groupe AdN

Les membres du groupe AdN souhaiteraient rappeler que le fait d'adopter une démarche participative dans les projets d'aménagement du territoire peut constituer une bonne option pour garantir que les décisions prises répondent aux besoins et aux attentes des concitoyens et des concitoyennes.

Il s'agit d'impliquer les citoyens dès le début, en organisant des réunions publiques, des ateliers pour recueillir les idées et les préoccupations des habitants avant même de commencer la planification.

La mise en place d'une plateforme en ligne pour des sondages et un forum de discussions peut soutenir cette démarche. Il s'agit de prêter une attention particulière à la communication, afin que les informations soient accessibles et compréhensibles pour toutes et tous.

Si une telle approche peut sembler fastidieuse, elle permettra d'éviter le nombre considérable de recours rencontré actuellement.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig et demande s'il y a d'autres interventions.

Mme Valérie Michel Dousse à titre personnel,

Elle se permet une simple remarque à l'attention du Conseil communal. Elle a l'impression que le Conseil Communal pratique la tactique du saucisson et surtout n'a pas le courage de remettre en cause certains mandats donnés à des bureaux ou études d'avocats qui n'ont pas toutes les compétences, semble-t-il, au vu des résultats obtenus à ce jour. Elle sait bien que lorsqu'il y a des mandats en cours, c'est difficile d'en changer, mais parfois c'est préférable et plus efficient.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Axel de Montmollin**

M. Axel de Montmollin prend bonne note de la demande concernant la démarche participative. Cependant, il tient à rappeler que nous sommes actuellement en phase d'approbation du plan. Le dossier initial a été déposé en 2017 et a été bloqué au Canton pendant cinq ans. Nous ne sommes donc pas dans une phase d'initiation de révision du PAL, mais bien dans un processus en cours, une continuation. Par ailleurs, avec l'émergence du fonctionnement de la LAT, de nouvelles démarches et ajustements apparaissent, et nous devons maintenant y faire face.

Quant au mandat de soutien, il est assez satisfait du bureau juridique actuellement en place. Quant au bureau d'urbanisme, il ne peut pas être changé, si cela devait se faire maintenant, il pense qu'il faudrait à nouveau faire une demande de crédit supplémentaire de CHF 500'000. Donc, il est impératif de terminer ce processus avec le bureau d'étude actuel.

Pour sa part, il souhaiterait que le processus soit terminé d'ici la fin de la législature, afin de remercier le bureau actuel et de rechercher un autre bureau pour la suite. Il envisage même la possibilité de travailler avec un bureau de la partie alémanique, car en matière d'aménagement du territoire, cette région a 20 ans d'avance sur nous. Si vous visitez les cantons de Soleure et de Bâle, elles sont particulièrement révélatrices : l'organisation des villages et la gestion de la vie en collectivité publique y sont bien différentes de celles de la Suisse romande. Il est clair que nous faisons avec les moyens dont nous disposons.

Pour conclure, il rappelle que lui-même, ainsi que le Conseil communal, restent toujours ouverts et que toute personne souhaitant discuter des questions liées au PAL est la bienvenue. L'objectif est de clarifier nos intentions et de s'assurer que tout est bien compris.

Il demande si ses collègues ont quelque chose à rajouter. Ce n'est pas le cas. Il termine en disant qu'il fait cela avec énormément d'engagement, mais il est conscient que cela coûte cher.

Mme la Présidente remercie M. Axel de Montmollin et demande s'il y a d'autres interventions.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote

VOTE	
☐	Au vote, le Conseil général accepte par 42 oui, 2 non et 2 abstentions la demande de crédit d'investissement PAL

La demande de crédit d'investissement est acceptée **par 42 oui, 2 non et 2 abstentions** .

Mme la Présidente passe au point suivant.

6.3 Message n° 2024/68 Demande de crédit « arborisation de la route cantonale séquence 3 »

Mme la Présidente passe la parole pour le préavis à M. Pierre-Alain Crausaz, membre de la Commission financière.

Le Conseil communal envisage de planter des érables le long de la route cantonale durant les travaux de réfection de la séquence 3 de la route cantonale, travaux entrepris par le canton et la Commune. Ces arbres devraient combattre la chaleur et agrémenter le visuel de la traversée de notre Commune. La demande de crédit s'élève à CHF 200'000.-.

Aspects financiers

Ce crédit sera financé par les liquidités communales. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle de CHF 9'200.-, répartie comme suit :

- Perte d'intérêt sur capitaux utilisés (1,1%) : CHF 2'200.-
- Amortissement 2,5% (40 ans) : CHF 5'000.-
- Coût d'exploitation 1% : CHF 2'000.-

Commentaires et préavis

La Commission financière préavis défavorablement cette demande de crédit, cet investissement ne nous paraissant pas prioritaire par rapport aux investissements conséquents à venir.

Mme la Présidente remercie M. Pierre-Alain Crausaz pour le préavis.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc Sallin pour la présentation du message.

Il prend note du préavis défavorable rapporté par M. Pierre-Alain Crausaz et à la Commission financière qui s'est déterminée en fonction de la priorité de cet investissement par rapport aux objets conséquents futurs.

« Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a vingt ans, le deuxième meilleur moment est maintenant » dit un proverbe chinois. Introduire des slogans dans son programme politique, pour un avenir éco-responsable c'est bien, passer de la parole aux actes c'est mieux. C'est ainsi que le Conseil communal a introduit cette rangée d'érables plantée à droite de la piste de mobilité douce dans le projet de requalification de la route cantonale séquence 3.

Cet alignement d'arbres occupera l'espace visuel, et devrait contribuer à la baisse de vitesse des véhicules. Par ailleurs il diminuera la minéralité du projet de cette requalification de chaussée, ce choix est confirmé par le Guide pour les Communes de l'Etat de Fribourg SFN « Arborisation en milieu bâti et changements climatiques ».

Ce document récent sur l'arborisation en milieu bâti, met en avant l'importance des arbres en ville pour l'adaptation au climat de demain.

Cette rangée d'arbres a été introduite dans le projet par notre Exécutif en abandonnant le principe d'un mur de soutènement avec coffrage structuré et éclairage prévu initialement, pour une végétalisation de celui-ci et une arborisation en alignement en face. Financièrement l'opération était par ailleurs avantageuse pour la Commune, les plus-values liées au traitement architectural du mur étant considérées comme travaux édilitaires et donc à notre charge.

Comme indiqué dans le message la végétalisation du mur de soutènement n'est plus compatible avec le traitement phonique du mur de soutènement, respectivement les problèmes de réflexions découlant des derniers calculs d'assainissement contre le bruit. Il est donc particulièrement important de maintenir cette rangée d'arbres et quelques îlots de végétalisation dans ce projet que nous voulons de qualité afin qu'il devienne un espace-rue polyvalent capable d'accueillir les habitants, leurs activités et occupations et les véhicules.

Le projet mis à l'enquête publique comprend cette rangée d'arbres, nous n'avons relevé aucune opposition à ce sujet. La plantation des arbres a par ailleurs fait l'objet de conventions auprès des propriétaires qui l'ont tous signées avec bienveillance.

Enfin le Conseil communal sur préavis de la ComPAL s'est clairement positionné contre la route de contournement dans le rapport OAT47 qui accompagne le dossier de révision du PAL en précisant ce qui suit :

*« La Commune réitère sa prise de position et considère cette éventualité comme un projet du passé. En effet, les autorités locales sont totalement défavorables à cette route de contournement. Plus précisément, les autorités locales ont engagé d'importantes réflexions visant à la requalification complète, lourde et coûteuse de la traversée du village par les routes cantonales « Route de Fribourg et « Route de Romont » (Valtraloc, mobilité douce et mixte, **arborisation**, réduction du gabarit de la chaussée, etc.).*

Ce document lie les Autorités entre elles.

Pour toutes ces raisons, et ayant à cœur un projet de requalification routière réussi, il invite les membres du Conseil général à accepter le crédit relatif à l'arborisation de la séquence 3 de la route cantonale tel qu'il est soumis par le Conseil communal.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc Sallin pour son intervention et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

M. Martin Renevey, Indépendants

Il confirme que cette plantation d'arbres telle que présentée par M. Sallin est une opportunité. Il travaille à la Commune de Marly dans le secteur vert, et il soutient ce genre de démarche. Faire une plantation telle qu'expliquée dans le message avec des mélanges d'herbier et vraiment une bonne idée, c'est quelque chose qui fonctionne bien et qui est fait dans plusieurs communes. Il fait quelques petites remarques techniques, à savoir qu'il n'y a qu'une seule essence proposée, c'est quelque chose qui peut certainement être changé par la suite, car il recommande d'avoir 5-6 essences différentes. En effet, en cas de maladie (par ex. le capricorne asiatique comme à Marly) il faudrait abattre les 21 arbres d'un seul coup. Enfin, il rappelle que les indépendants soutiennent cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. Martin Renevey pour son intervention et passe la parole à **M. Jean-Noël Gendre**.

M. Jean-Noël Gendre comprend la Commission financière qui a envie de fixer des priorités. Sachez néanmoins, qu'à la 1^{ère} et 2^{ème} lecture du budget, deux demandes de crédit ont été supprimées et ceci pour plus de CHF 1 mio.

Le Conseil communal fixe clairement des priorités et cette suppression a permis de revoir certains choix, mais aussi de faire des économies sur le long terme.

La prise de position de la Commission financière a deux défauts, elle tombe au mauvais moment et si nous n'obtenons pas ce crédit ce soir, s'est faire un trait sur cette arborisation qui doit être faite en parallèle du chantier.

Elle concerne aussi la mise en valeur de l'urbanisation, une qualité de la traversée du Village qui devra s'apparenter à l'entrée d'une rue depuis le giratoire des Dailles. Et avec un brin d'humour, il dirait que certaines communes et certaines villes arrachent du goudron pour planter des arbres et ici cela fait 10 ans que l'on se bat avec le service des ponts et chaussées pour faire cette allée-là. Il ajoute que la rigueur comptable fait que nous devons amortir ces arbres qui font partie du patrimoine administratif. Mais politiquement, il aurait tendance à les insérer dans le patrimoine financier, car d'année en année, ils vont prendre de la valeur, surtout en sachant l'indemnité demandée par les privés pour enlever un arbre ou un buisson. Dans le futur, ces arbres qui valent CHF 200'000 en vaudront entre CHF 400'000 et CHF 500'000.

Il termine en disant, que gouverner ce n'est pas seulement bétonner ou goudronner, c'est pourquoi il faut à tout prix accepter cette plantation d'arbres.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Noël Gendre et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Mme Catherine Guillaume Girard, groupe GSO

En premier lieu, elle tient à relever la clairvoyance du Conseil communal qui a proposé de lutter contre les zones de chaleur en plantant des arbres le long de la route cantonale. Et, elle ne peut que regretter que la Commission financière ait préavisé défavorablement cette demande de crédit au seul motif que cet investissement ne lui paraissait pas prioritaire par rapport aux investissements à venir.

Comme autorité, nous nous devons d'être visionnaire et responsable. Aussi, pour protéger le climat et pour corollaire notre santé et la santé des générations à venir, nous nous devons de prendre toutes les mesures utiles.

De plus, comme nous le savons pertinemment tous, si nous n'agissons pas lors de ce chantier, rien ne sera entrepris dans le futur.

Alors, osons cette dépense nécessaire, accordons le crédit demandé par le Conseil communal et plantons ces arbres.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Guillaume Girard et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Philippe Dobler, groupe ECas

L'ecAS a pris connaissance avec une certaine déception du préavis négatif de la Commission financière sur cet objet.

A l'heure où l'on parle de l'urgence de préserver la planète, de lutte contre le réchauffement climatique, de développement durable, il nous apparaît incompréhensible que l'on puisse refuser aujourd'hui une dépense qui justement va dans le sens de préserver et de protéger notre environnement.

En préparant cette séance, il a fait quelques recherches et les études scientifiques sur ce sujet recommandent de manière unanime la plantation d'arbres en bordures des axes routiers. Ces études mettent notamment en évidence que les arbres participent à la:

- **Réduction de la pollution de l'air** : Les arbres améliorent la qualité de l'air le long des routes non seulement avec l'absorption de CO₂, mais aussi en capturant les particules fines et les gaz polluants.
- **Régulation de la température** : Les arbres fournissent de l'ombre, ce qui aide à réduire les températures ambiantes. En été, les routes ombragées par des arbres contribuent à réduire les îlots de chaleur dans les zones asphaltées.
- **Réduction de l'érosion des sols** : Les racines des arbres stabilisent le sol et réduisent l'érosion causée par le ruissellement de l'eau de pluie particulièrement abondante sur les bords de routes.
- **Réduction des coûts de maintenance des routes** : Les arbres participent à la prolongation de la durée de vie des routes en réduisant notamment les variations extrêmes de température.

Ce bref argumentaire qui, il le précise, n'est pas de sa composition pourrait être encore plus développé, notamment sur le plan de l'esthétique en zone de mobilité douce comme c'est le cas dans le projet qui nous a été présenté ce soir.

Il démontre surtout de manière évidente l'importance de végétaliser les bordures des axes routiers.

Avec le groupe ecAS, il invite donc, ses chers collègues, à soutenir l'initiative du Conseil communal sur cet objet et à accepter la demande de crédit soumise ce soir au vote.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote.

VOTE	
☐	Au vote, le Conseil général accepte par 33 oui, 9 non et 4 abstentions la demande de crédit « arborisation route cantonale – séquence 3 »

La demande de crédit « arborisation route cantonale – séquence 3 » est acceptée **par 33 oui, 9 non, 4 abstentions et des applaudissements.**

Mme la Présidente passe au point suivant.

6.4 Message n° 2024/69 Demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau

Mme la Présidente passe la parole pour le préavis à **M. Béat Galley**, membre de la Commission financière.

Le Conseil communal nous soumet une demande de crédit de CHF 160'000.- pour l'achat de nouveaux compteurs d'eau de nouvelle génération. 2/3 des compteurs datent d'avant 2014 et doivent être changés car ils seront obsolètes.

Le remplacement est prévu sur 4 ans entre 2025 et 2028.

Aspects financiers

Ce crédit sera financé par les liquidités communales. A terme, il impactera le compte de résultats par une charge annuelle de CHF 6'560.-

- Perte d'intérêt sur capitaux utilisés (1,1%) : CHF 1'760.-
- Amortissement 3% (33 ans) : CHF 4'800.-
Selon les directives de l'Etat de Fribourg, le taux de 5% (20 ans) devrait être appliqué.
- Pas d'incidence sur les coûts d'exploitation.

Commentaires et préavis

L'organe faîtière pour le comptage d'eau et de gaz préconise le changement des compteurs mécaniques afin de garantir la fiabilité des mesures.

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit en raison de l'état du parc des compteurs.

Mme la Présidente remercie M. Béat Galley pour le préavis et passe la parole à **M. Jean-Marc Sallin** pour la présentation du message.

Il adresse ses remerciements à M. Béat Galley rapporteur et à la Commission financière pour son préavis positif.

La Commune a fait le choix il y a une quinzaine d'équiper les compteurs mécaniques d'émetteurs, permettant une collecte des consommations depuis l'extérieurs des bâtiments.

Pour différentes raisons précisées dans le message ces modules qui arrivent en fin de vie ne sont plus produits. Ils sont remplacés par des émetteurs plus performants mais incompatibles avec les compteurs existants.

Nous devons donc remplacer les compteurs et les émetteurs, nous profiterons de cette intervention pour adapter le diamètre des compteurs en accord avec les propriétaires concernés selon les valeurs recommandées par la SSIGE (unités locatives raccordées).

Par conséquent il invite les membres du Conseil général à accepter le crédit cadre relatifs au remplacement des compteurs d'eau tel qu'il vous est soumis par le Conseil communal en suivant la proposition de la Commission financière visant à réduire la durée d'amortissement de 33 à 20 ans.

Il remercie les personnes présentes pour leur attention.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc Sallin pour son intervention, et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** passe au vote

VOTE	
☐	Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix la demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau

La demande de crédit pour le remplacement des compteurs d'eau est acceptée à l'unanimité **soit par 46 voix**.

Mme la Présidente passe au point suivant.

6.5 **Message n° 2024/70 Demande de crédit d'étude pour le développement du projet lauréat – honoraires architecte et mandataires spécialisés pour l'étape 1 «Agrandissement et rénovation de l'école»**

Mme la Présidente passe la parole pour le préavis à **M. Sébastien Bugnon**, Vice-Président de la Commission financière.

A la suite de la publication des résultats du concours d'architecture pour notre nouveau périmètre scolaire, le Conseil communal désire lancer la première étape en procédant à l'agrandissement, l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments scolaires.

Cette première phase a été estimée globalement à CHF 13.2 mios par le bureau d'architecte Page dans le cadre du concours. Pour rappel, la 2ème étape estimée à CHF 10.9 mios concerne la halle double de gymnastique et le complexe communal et est prévue ultérieurement.

Ce crédit de CHF 1.2 mio servira à évaluer définitivement à +/- 10% les coûts de ce premier bloc par le bureau d'architecte lauréat du concours et couvrir les honoraires et frais liés à cette activité. Ce crédit est inclus dans l'estimation globale de CHF 13.2 mios.

Aspects financiers

Ce crédit sera financé par un emprunt. Il impactera le compte de résultats par une charge annuelle de CHF 72'000.-, répartie comme suit :

- Intérêt sur capital investi (2%) : CHF 24'000.-
- Amortissement 3% (33 ans) : CHF 36'000.-
- Coût d'exploitation 1% : CHF 12'000.-.

La charge d'amortissement et les coûts d'exploitation seront effectifs dès la mise en service du nouveau bâtiment.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit afin d'obtenir l'estimation finale de ce projet nécessaire au développement des infrastructures communales. Cela permettra ensuite

au Conseil général de se prononcer sur un crédit d'engagement en se basant sur un chiffrage plus précis (+/- 10%).

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Bugnon pour le préavis et passe la parole à **Mme Maryline Dafflon** pour la présentation du message.

Mme Maryline Dafflon explique qu'en fonction des dicastères, il y aura trois intervenants pour la présentation de ce message :

M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic,
M. Bernard Kolly, Responsable dicastère de la formation
Elle-même pour le dicastère des bâtiments publics.

Elle explique encore que le message contenait peu d'informations détaillées. Mais depuis, il y a eu plusieurs séances et le bureau lauréat a été rencontré ce qui a permis d'élaborer la présentation de ce soir.

Elle présente donc à l'aide du powerpoint, plusieurs éléments concernant son dicastère. Et pour commencer le concours d'architecture :

Périmètre du concours : agrandissement, assainissement, mise aux normes des bâtiments scolaires et transformation du complexe communal (salle de gymnastique double).

Contraintes fixées dans le concours : développement simultané, mais potentiellement décalé de l'agrandissement de l'école (étape 1) et du développement de la salle de gymnastique double (étape 2) + non construction à l'Ouest du Complexe communal

Concours : 15 projets déposés

Composition du jury : membres professionnels et membres non-professionnels (membres CC et CG et Directeur d'école).

Vernissage : 11 novembre 2024

Exposition publique : entre le 13 et 20 novembre 2024

Projet lauréat : "1...2...3...SOLEIL!", Stoa architectes Sàrl à Neuchâtel.

M. Bernard Kolly présente ensuite le projet lauréat :

Extension (phase 1)

Construction du bâtiment à emplacement des pavillons

Assainissement (phase 1)

En parallèle assainissement de l'ancien bâtiment

Complexe communal (phase 2)

Se fera un peu plus tard

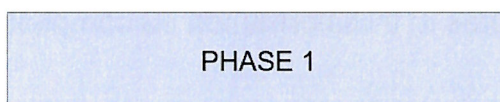


1...2...3...SOLEIL!
Concours d'architecture et de paysage Neyruz

Il commente ensuite le plan de la phase 1 extension et assainissement et relève l'importance de l'intégration de la mobilité avec ascenseur qui desservira tous les niveaux de l'ancien bâtiment.



Extension



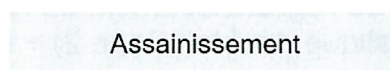
PHASE 1



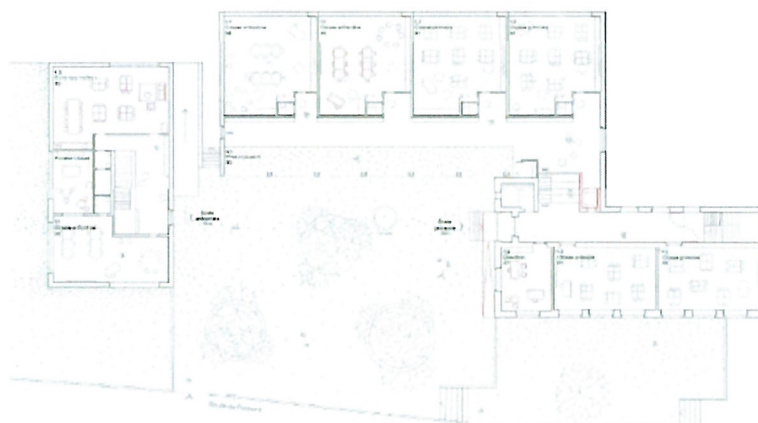
Extension: élévation nord-est
1:200



Extension: coupe AA
1:200



Assainissement



École existante: rez supérieur
1:200

1:200

Il n'y a pas les plans de la phase 2, puisque celle-ci se fera beaucoup plus tard. Il présente maintenant le bureau lauréat :

2) Bureau lauréat : Stoa architectes Sàrl



- Basé à Neuchâtel
- Equipes de 10 personnes, dont 2 associés : Pascal Deschenaux & Alain Brülisauer
- Expertise dans des projets de grande envergure :
 - Extension du Collège des Parcs à Neuchâtel, incluant une école et une salle de sport
 - Un EMS de 54 lits, incluant la transformation d'un château, à Corcelles-près-Concise
 - Un EMS de 76 lits à Payerne, pilote en termes de durabilité social et écologique
- Ingénieurs faisant partie du concours :
 - Lüchinger+Meyer Ingénieurs civils SA, Lausanne
 - Amstein+Walthert Bern AG, Bern

M. le Syndic prend la relève et explique que c'était important de présenter le lauréat et certaines de ses réalisations. Il passe ensuite à la présentation de l'estimation financière des étapes 1 et 2 :

4) Estimation financière étapes 1 et 2



Selon planification financière présentée au CC décembre 2024 :

Etape 1 : agrandissement, assainissement et la mise aux normes des bâtiments scolaires. Estimée à ce jour à CHF 13.2 mios (montant à affiner dans le cadre de l'étude)

Etape 2 : construction de la salle de gym double dans une étape ultérieure. Estimée à ce jour à CHF 10.9 mios.

Total (étape 1 et étape 2) : estimé à CHF 24.1 mio.

Le développement exact du projet (étape 1) et le calcul du devis général sont à réaliser par le bureau d'architecture lauréat.

Il précise que ce soir c'est un crédit d'étude qui est présenté, ce qui permettra de réaliser et de développer le projet au niveau de son étape 1.

Il présente ensuite l'échéancier et commente les divers points :

5) Echéancier



Vote du crédit d'étude : 10-11 décembre 2024

- CoPro (Commission de projet)
- Implication des utilisateurs.trices et personnel technique

Vote du crédit de construction : 10 février 2026 (CG extraordinaire)

- ComBat (Commission de bâtisse)
- Implication des utilisateurs.trices et personnel technique

Mise en service prévue : rentrée scolaire 2028-2029

Il précise que pour le Conseil communal, il paraît important que le vote sur le crédit de construction se fasse dans cette période législative avec l'équipe qui a porté ce projet ainsi que le Conseil général qui est impliqué depuis le début. La date du vote par le Conseil général sur le crédit de réalisation est fixée au 10 février 2026.

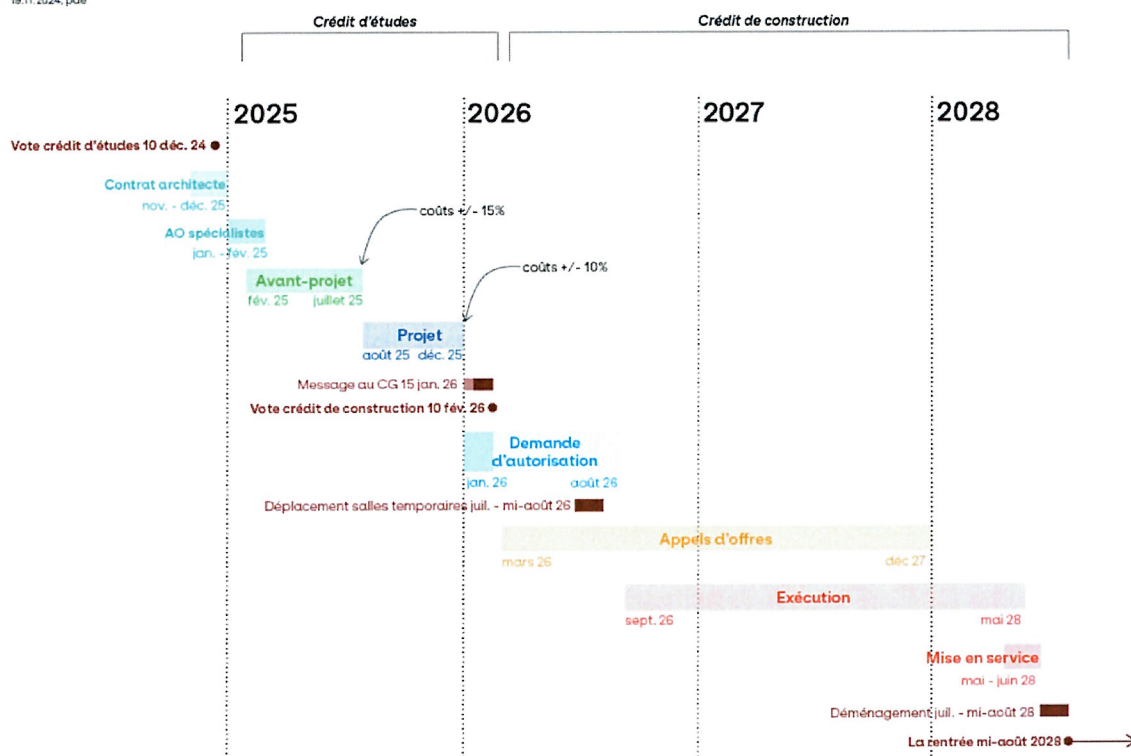
Il présente et commente ensuite le planning intentionnel – phase 1

Site scolaire Neyruz

Planning intentionnel – phase 1 école - VERSION 2

19.11.2024, pde

STOA



Puis, il passe à l'explication sur les commissions :

6) CoPro et ComBat (détails CoPro au slide suivant)



Dès la votation du crédit d'étude (10/11.12.2024) : Commission de projet "CoPro"

- 8 personnes
- Séances mensuelles
- Implication des utilisateurs.trices et personnel technique (séances selon besoin)

Dès la votation du crédit de construction (10.02.2026) : Commission de bâtisse "ComBat"

- dans la continuité de la CoPro (à clarifier le moment venu)
- Implication des utilisateurs.trices et personnel technique (séances selon besoin)

Détails de la CoPro



Dès la votation du crédit d'étude, création de la CoPro, Commission de projet (séance mensuelle)

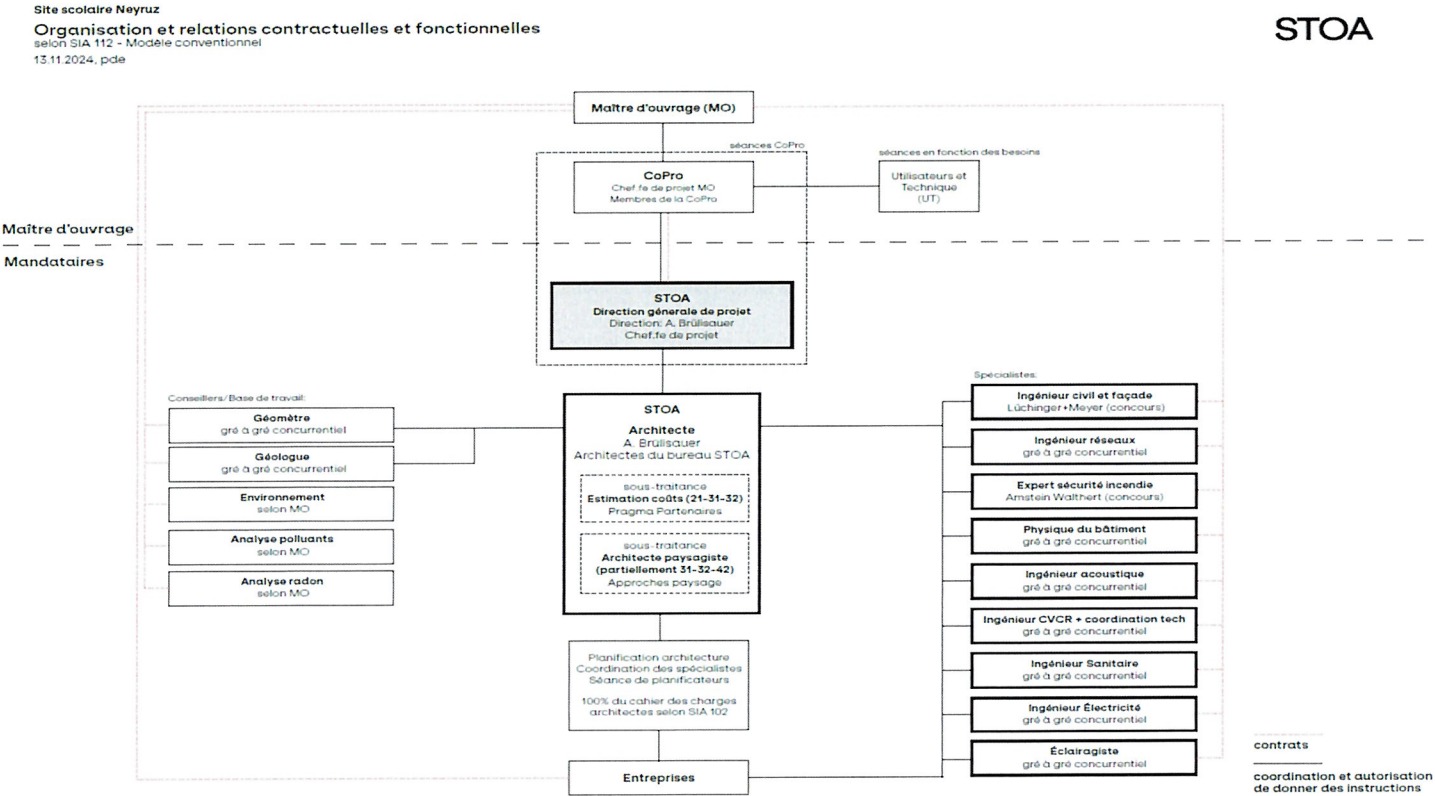
- 3 membres du CC : JPC / MDa / BKo (3 voix)
- 2 membres CG : 1 membre ComFin + 1 du bureau (2 voix) - avec une diversité des groupes politiques : doivent être nommés d'ici au 13 janvier 2025
- 1 soutien au MO : Frédéric Page (voix consultative)
- 2 membres STOA (voix consultative)

TOTAL de 8 personnes

- + Implication des utilisateurs.trices et personnel technique (séances selon besoin)

Il passe maintenant la parole à **Mme Maryline Dafflon** pour la présentation de l’organigramme du projet.

Elle donne des explications sur l’organigramme.



Elle présente ensuite en résumé le message pour le crédit de CHF 1.2 mio :

7) Contenu du crédit de décembre 2024



- Honoraires d'architectes
- Honoraires des mandataires nécessaires pour le développement du projet: ingénieur.e civil.e, ingénieur.e.s CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité)
- Honoraires des autres spécialistes nécessaires

CHF 1.2 mio (jusqu'à la mise à l'enquête), compris dans le crédit total de construction :

- L'avant-projet
- Le projet
- L'établissement d'un devis général (précision +/- 10%)
- La mise à l'enquête

Elle précise que les CHF 1.2. mio estimé de la phase 1 seront déduits du crédit de construction qui sera voté en février 2026.

Mme la Présidente remercie Mme Maryline Dafflon, MM. Bernard Kolly et Jean-Pierre Corpataux pour leurs interventions et demande si un groupe ou un parlementaire souhaite intervenir à titre individuel.

M. Philippe Dobler, Groupe ECas

Il souhaite formuler une remarque concernant la proposition de Monsieur le Syndic relative à la participation d'un membre de la Commission financière et d'un membre du bureau du Conseil général à la « Commission de projet » (CoPro) dès janvier 2025.

Il salue cette proposition d'inclure 2 membres du Conseil général dans cette Commission, mais ne comprends pas que cela ne se limite à des membres du bureau du Conseil général et de la Commission financière. De son point de vue, le critère de désignation de 2 membres du Conseil général devrait plutôt tenir compte de l'intérêt que peuvent avoir certains élus au Conseil général pour cette thématique et de leurs connaissances du domaine de la construction. Il le dit d'autant plus volontiers qu'il n'a aucune compétence en la matière et qu'il n'est pas candidat pour cette commission.

M. le Syndic, remercie M. Philippe Dobler pour son intervention. Il précise que la composition de cette Commission est une proposition du Conseil communal. L'implication d'un membre de la Commission financière était souhaitée, en raison des nombreux aspects financiers du projet, ainsi qu'un membre du Bureau, étant donné que Mme la Présidente a fait partie du jury du concours. Cependant, il reconnaît que le Conseil général

doit être libre de choisir ses représentants comme le suggère justement M. Philippe Dobler. Le Conseil communal attendra donc le nom des deux représentants du Conseil général d'ici le 13 janvier 2025.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et passe la parole à **Mme Valérie Michel Dousse**, Groupe Adn

A Neyruz, pour un montant de 13,2 mios, la première phase du projet retenu ne prévoit que 7 salles de classes, une bibliothèque et des salles spécialisées et la rénovation du complexe communal limitée au strict minimal (isolation des combles, rénovation des fenêtres, des adaptations pour la sécurité incendie et un nouvel ascenseur pour l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et ce projet n'apporte aucune plus-value, de l'avis même d'une enseignante présente au vernissage. Et une deuxième étape avec l'ambition de construire une salle de gymnastique double qui est censée accueillir une centaine de personnes avec un parking de 26 places seulement.

Comparaison n'est pas raison. Cependant, vous avez pu lire dans la presse les projets de Granges-Marnand dont le coût du bâtiment est estimé à 14 mios pour 8 salles de classes, une salle de gymnastique, une bibliothèque et une structure parascolaire, un jardin d'enfant et une crèche alors qu'à Bulle pour 8,2 mios de francs, le projet comprendra 7 salles de classes, un accueil extrascolaire, une salle d'activité créatrices et une salle polyvalente.

Maintenant, on nous demande de voter un crédit d'étude de CHF 1,2 mio d'honoraires pour préparer les soumissions et la mise à l'enquête.

Cela représente 32.5% des prestations des mandataires selon SIA102, 103 et 108

Le 100% des prestations représente donc environ le triple, soit CHF 3'600'000 d'honoraires.

Pour un bâtiment de ce type, on peut considérer que les honoraires représentent environ 20% du coût du bâtiment (sans les honoraires) en étant large et généreux.

$3'600'000 / 0.20 = \text{CHF } 18'000'000$

Les travaux préparatoires, le bâtiment et ses aménagements extérieurs représenteraient donc environ CHF 18 mios + 3.6 mios d'honoraires, soit CHF 21.6 mios !

En votant un crédit d'étude de CHF 1.2 mios pour les prestations d'architecte, ingénieur civil et ingénieurs CVSE, nous finançons les études pour un ouvrage de plus de 20 mios.

Pour un bâtiment (étape 1) estimé à CHF 13.2 mios, voici le calcul d'honoraires d'un architecte de la place :

Coût sans les honoraires : CHF 13.2 – 20% d'honoraires = 11.0 mios.

$11.0 \text{ mios} \times 20\% \text{ d'honoraires} = \text{CHF } 2.2 \text{ mios d'honoraires pour le 100\% des prestations.}$

Les phases 4.31, 4.32 et 4.33 représentent 32.5% de prestations.

$2.2 \text{ mios} \times 32.5\% = \text{CHF } 715'000$

Le crédit d'étude jusqu'au permis de construire pour un ouvrage estimé à CHF 13.2 mios devrait être plus proche de CHF 700'000 que de CHF 1.2 mios.

C'est donc environ CHF 500'000 de trop qui nous est demandé de voter ce soir.

Et le message n'informe jamais s'il s'agit de montants CHF TTC ou HT. Elle considère que nous sommes TTC, mais elle demande que cela soit précisé.

M. le Syndic répond à Mme Valérie Michel Dousse.

Il explique qu'il y avait beaucoup de calculs dans son intervention et qu'il n'a pas pu tout suivre. Il s'en excuse déjà. Il fait un petit rappel sur l'historique du projet et précise qu'il est porté depuis longtemps par le Conseil communal et par ce Conseil général. À l'origine, le Conseil communal avait proposé un autre projet, mais celui-ci a été rejeté par le Conseil général, qui a demandé la création d'un groupe de travail. Ce groupe de travail a élaboré des propositions qui n'ont pas toutes été suivies par le Conseil général. Après délibération au Conseil général, un concours d'architectes a été souhaité et lancé. Plusieurs contraintes ont été mises par le Conseil général, notamment le choix de réduire les places de parc et de projeter une salle double. Finalement, à la suite du concours, un lauréat a été sélectionné parmi 15 bureaux d'architecture. Il souligne que le Conseil communal a fait le travail nécessaire pour présenter les résultats du concours et les modalités de cette demande de crédit.

Cela étant dit, concernant les honoraires, ceux-ci feront l'objet d'appels d'offres auprès des divers mandataires. Ceux de l'architecte font l'objet d'une offre encore à négocier avec le lauréat. Les montants provisoires ont déjà été contrôlés et validés par le bureau-conseil de M. Page. Ils respectent l'ensemble des normes SIA. Le Syndic précise que les CHF 1,2 mio sont, pour l'instant, des estimations qui incluent non seulement les honoraires de l'architecte, mais aussi ceux de l'ingénieur et de tous les spécialistes, comme déjà mentionné. Bien qu'il n'ait pas les détails précis sous les yeux, il tient à rassurer que tous ces honoraires seront calculés et négociés sur la base de contrats ad hoc conformes aux normes SIA. Tous les tarifs seront minutieusement analysés par notre bureau spécialisé qui nous accompagne depuis le début du projet.

Mme Maryline Dafflon rebondit également sur l'intervention de M. le Syndic en précisant qu'à ce stade, nous ne sommes qu'au niveau des estimations, réalisées par M. Page en peu de temps. Désormais, le bureau STOA dispose d'un délai de 1 an pour établir le coût réel du bâtiment en affinant les détails. Il est possible que ce coût dépasse l'estimation initiale (+/- 20%). Le montant du crédit proposé ce soir est également une estimation, mais nous sommes conscients qu'il pourrait dépasser le budget prévu. Nous n'avons pas souhaité vous soumettre un crédit de CHF 700'000 pour ensuite devoir revenir vers vous avec un crédit supplémentaire. Nous comprenons que ce montant puisse être difficile à approuver, mais nous espérons qu'il y aura de bonnes surprises. Il est actuellement difficile de fournir des chiffres précis.

Mme la Présidente remercie M. Le Syndic et Mme Maryline Dafflon pour leurs réponses et demande si Mme Valérie Michel Dousse est satisfaite de la réponse.

Mme Valérie Michel Dousse demande s'il est possible d'avoir les chiffres détaillés ou si ceux-ci sont confidentiels.

Mme Maryline Dafflon rappelle que ce n'est qu'une estimation et que le montant peut varier. Les chiffres détaillés et précis ne peuvent pas être fournis pour l'instant.

Mme Valérie Michel Dousse trouve que 20% pour les honoraires c'est très largement compté.

M. Bernard Kolly explique qu'il y a un paramètre important c'est le lieu en comparaison de Bulle et autres qui sont des endroits plats avec des terrains comportant aucune exigence. A Neyruz, nous sommes sur un terrain bâti avec des élèves présents sur site, les exigences sont énormes et cela augmente les contraintes et les études. Ce serait bien plus facile avec terrain où on y pose un cube est c'est fini.

Mme Valérie Michel Dousse réplique qu'il y a quand même un terrain et un cube, ce projet retenu met le nouveau bâtiment à la place des containers, donc au niveau des coûts, c'est quand même élevé.

M. Bernard Kolly oui effectivement, mais à cela, s'ajoute aussi la rénovation de l'ancien bâtiment et la mise aux normes.

Mme Valérie Michel Dousse est d'accord avec ça, elle a bien dit comparer n'est pas raison, mais quand on regarde quand même on constate que l'on est très élevé dans l'estimation de ce crédit d'étude.

M. Bernard Kolly répond qu'évidemment les coûts ne sont pas les mêmes et cela leur a été signalé. Car dans ce projet les paramètres en jeu ne sont pas les mêmes, ils tiennent compte du déplacement des pavillons, la rénovation et autres. Il pense que l'on ne peut pas comparer des pommes et des poires.

Mme la Présidente demande à Mme Maryline Dafflon, M Kolly et M. le Syndic s'il est possible de fournir pour une prochaine fois, au prochain Conseil général le détail des chiffres estimés.

M. le Syndic répond que nous sommes en train de parler d'un crédit d'étude de CHF 1.2 mio pour aller justement négocier les contrats d'ingénieurs, d'architectes et des spécialistes. Il confirme qu'il a le projet de contrat d'architecte sous les yeux, celui-ci a plus de 30 pages et il est encore provisoire et à négocier. Comme dit tout à l'heure, ce contrat sera contrôlé et validé par les spécialistes. Pour l'instant, les contrats ne sont pas signés et plusieurs feront l'objet d'appels d'offres. Ces contrats ne peuvent pas être signés avant le crédit qui doit être voté ce soir. On ne peut pas détailler des prestations qui seront encore listées d'après des normes SIA et les phases de projet. Certains membres du Conseil général qui ont travaillé dans le domaine de la construction connaissent très vraisemblablement ces normes et le processus. Il termine par dire que ce montant estimatif de CHF 1.2 mio n'est pas sorti d'un chapeau et qu'il est estimé par rapport au coût du projet.

Mme la Présidente dit que visiblement Mme Valérie Michel Dousse ne comprend pas cette histoire de 20% et demande s'il était possible de produire des documents. Si la réponse est non, alors c'est non.

M. le Syndic répond que c'est non puisqu'il s'agit d'estimations pour l'instant, comme expliqué préalablement.

Mme la Présidente remercie toutes les personnes pour leurs interventions et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Yann Pillonel, groupe AveN

Nous voici à une étape clé pour l'avenir de notre Commune, et plus particulièrement pour celui de nos enfants.

Nous en discutons depuis longtemps et il est réjouissant de constater l'avancée concrète de ce projet.

Au-delà des chiffres et des questions techniques, ce projet incarne une ambition forte : celle d'offrir un lieu d'apprentissage à la fois agréable et fonctionnel, où nos enfants pourront grandir, s'épanouir, et se préparer leur futur.

Le projet retenu nous a particulièrement convaincus par sa pertinence. Son esthétique et sa vision durable reflètent des choix réfléchis et adaptés aux besoins de notre Commune. Nous souhaitons d'ailleurs féliciter le cabinet **STOA architectes** pour la qualité remarquable de son travail.

Au nom d'Avenir Neyruz, nous adressons nos remerciements au Conseil communal et au jury pour le travail accompli jusqu'ici et l'encourageons et le soutenons dans la poursuite du projet. On leur fait confiance pour la suite.

En conclusion Avenir Neyruz soutiendra cette demande de crédit et nous vous invitons à en faire de même, pour l'avenir de nos enfants.

Mme la Présidente remercie M Yann Pillonel pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote

VOTE	
☐	Au vote, le Conseil général accepte par 44 oui, 1 non et 1 abstention la demande de crédit d'étude étape 1 «Agrandissement et rénovation de l'école»

La demande de crédit d'étude étape 1 «Agrandissement et rénovation de l'école» est acceptée **par 44 oui, 1 non et 1 abstention.**

M. le Syndic remercie les membres du Conseil général pour le vote positif et pour leur confiance et indique que maintenant le Conseil communal attend jusqu'au 13 janvier 2025 sur le nom des 2 membres du Conseil général qui intégreront la Commission de projet.

Mme la Présidente passe au point suivant.

6.6 Vote final du budget communal de résultats et des investissements

Mme le Présidente informe que les questions ont pu être posées préalablement et **qu'elle va** directement procéder aux votes pour le budget communal de résultats et des investissements.

VOTE	
☐	Au vote, le Conseil général accepte par 43 oui, 0 non et 3 abstentions le budget communal de résultats.

Le budget communal de résultats est accepté **par 43 oui, 0 non et 3 abstentions.**

VOTE	
☐	Au vote, le Conseil général accepte par 44 oui, 0 non et 2 abstentions le budget communal des investissements

Le budget communal des investissements est accepté **par 44 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Il est 21h42, Mme la Présidente en accord avec le Bureau, va poursuivre directement avec le point 7 pour éviter la séance de relevée du 11.12.2024 et propose une petite pose de 10 minutes.

Les membres du Conseil général ne souhaite pas faire de pause.

Mme la Présidente reprend donc la séance et communique que pendant cette 2^{ème} partie de séance, M. Nicolas Wolleb va prendre quelques photos, pour l'Ecureuil et pour le site internet. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ?

Ce n'est pas le cas **Mme la Présidente** passe donc au point 7.

7 MESSAGE 2024/71 Adhésion au CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines), et approbation des statuts

Mme la Présidente passe la parole pour le préavis à **Mme Catherine Züllig** membre de la Commission financière.

L'AESO (association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest), dont la commune de Neyruz est membre, veut assurer formellement son approvisionnement en eau auprès du CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des environs). En effet, la dépendance de l'AESO vis-à-vis du CEFREN, prestataire externe, est passée de 7% en 2013 à 44% en 2023.

2 modes de coopération ont été analysés : l'adhésion pure et simple ou l'officialisation de la relation entre l'AESO et le CEFREN. Les avantages et inconvénients des 2 modèles sont expliqués dans le message du Conseil communal.

L'AESO propose d'adhérer en tant que membre du consortium, afin de pérenniser l'accès à cette source d'eau importante pour l'association et notre commune.

Aspects financiers

En adhérent au CEFREN, l'impact financier est avant tout pour l'AESO qui est prête à prendre à sa charge la contribution d'entrée de CHF 2.1 mio dont CHF 490'670.- pour notre commune et sans répercuter ce financement sur le prix de l'eau vendue à notre commune.

En l'état et selon les informations à disposition, il n'y aurait donc que peu d'impact financier pour la commune.

Toutefois, la commune ayant adhéré plus tard que d'autres à l'AESO, cette dernière pourrait nous demander une participation financière de CHF 145'842.- à amortir sur 10 ans.

Commentaires et préavis

La Commission financière préavise favorablement cette demande d'adhésion, alternative qui nous paraît être la plus judicieuse.

En cas de refus, la sécurité d'approvisionnement en eau ne serait plus garantie.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig pour le préavis et passe la parole à **M. Jean-Marc Sallin**, Conseiller communal pour la présentation du message.

Il adresse ses remerciements à Mme Catherine Züllig rapportrice et à la Commission financière pour son préavis positif et analyse complète.

Les délégués de l'AESO ont accepté à l'unanimité la proposition d'intégrer le CEFREN en assemblée du 21.11.2024.

La dépendance de l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en Eau de Sarine-Ouest) auprès de fournisseurs extérieurs est toujours plus importante. L'intégration de notre commune au sein du CEFREN permet de garantir l'approvisionnement en eau potable pour les générations futures qui plus est à des conditions avantageuses.

En effet , le fait d'avoir un débit souscrit commun entre les différentes communes de l'AESO permet un lissage de ceux-ci, c'est ainsi que le débit souscrit pour Neyruz passe de 520l/min à 353l/ min, et permet un gain de souscription de CHF 223'780.-.

La contribution d'entrée de toutes les communes de l'AESO sera de l'ordre de 2,1 mios, le financement sera assuré par cette dernière, un montant de CHF 41'700.- figure d'ores et déjà au budget 2025 pour les intérêts, les CHF 100'000.- d'amortissement sur 20 ans seront compensés par un prix d'achat plus bas de l'eau.

En conclusion et fort de ces arguments il invite, au nom du Conseil communal les membres du Conseil général à accepter les statuts du CEFREN et par la même notre adhésion au 1^{er} janvier 2025.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc Sallin pour sa présentation et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Comme la parole n'est pas demandée, **Mme la Présidente** soumet cet objet au vote, en précisant que l'adhésion au CEFREN se fait par l'acceptation des statuts du CEFREN.

VOTE	
☐	Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix l'approbation des statuts et l'adhésion au CEFREN

L'approbation des statuts et l'adhésion au CEFREN sont acceptées à l'unanimité des **46 membres présents**.

Mme la Présidente passe au point suivant.

8 Proposition interne no 2024-04 de la liste des Indépendants « Réduction du nombre de membres du Conseil général de 50 à 30 »

Pour information, la recevabilité de cette proposition a été examinée et acceptée lors de la séance du Bureau du Conseil général en date du 21 novembre 2024.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Pierre Häni** pour son intervention :

M Jean-Pierre Häni explique en quelques mots les tenants et les aboutissants de cette proposition interne. Il dit que déjà à l'époque, où il était question d'introduire un Conseil général à 50 membres les Indépendants se sont posé la question de savoir si cela était judicieux. Toujours à l'époque, des questions ont été posées, les réponses ont été données, et finalement la population de Neyruz dans sa majorité a accepté l'introduction d'un Conseil général à 50.

Aujourd'hui nous sommes toujours du même avis, à savoir qu'un Conseil Général à 30 serait mieux adapté aux conditions locales de notre Commune. Pourquoi en voici quelques arguments :

1. Le développement durable de la commune de Neyruz :

Economiquement, la proposition conduirait à une réduction des charges pour la commune de Neyruz.

Sociétalement, le risque de se retrouver en manque de candidats aux élections communales serait diminué.

Environnementalement, les émissions liées aux déplacements des membres du Conseil général seraient diminuées de 40%.

2. Les velléités de fusion avec une ou plusieurs communes voisines seraient facilitées.

3. L'opinion publique d'une partie des habitants de la commune de Neyruz serait prise en compte.

4. Comparaison avec les communes voisines

Localité	N.habitants	N.CG	Localité	N.habitants	N.CG
Villars-s-G	12'400	50	Avry	1'900	30
Marly	9'100	50	Prez-v-N	2'300	30
Romont	5'600	50	Belfaux	3'400	30
Gibloux	8'000	50	Grolley	2'100	30

Pour conclure, il invite tout le monde à soutenir cette proposition interne et ceci avant tout dans le sens d'un développement durable pour la Commune de Neyruz.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Pierre Häni et demande si un groupe ou un parlementaire à titre individuel souhaite intervenir.

Joanna Bourke Martignoni, groupe AdN

Le groupe AdN soutient la proposition de réduire le nombre de conseillers de 50 à 30 afin de garantir que l'organe législatif travaille efficacement dans l'intérêt des citoyennes et citoyens de Neyruz. En cas d'acceptation de cette proposition, nous voudrions cependant appeler tous les groupes politiques existants à s'assurer que leurs listes électorales pour la prochaine législature contiennent une diversité de candidates et candidats reflétant ainsi la diversité de notre population. En particulier, étant donné qu'il n'y a actuellement que 15 femmes membres du Conseil général, nous voudrions demander que les candidates soient placées dans une position sur les listes de leur parti qui leur donne une chance d'être élues.

Mme la Présidente remercie Mme Joanna Bourke Martignoni pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Grégoire Perrin, groupe GSO

Nous tenons tout d'abord à remercier nos collègues indépendants pour leur proposition. En effet, il est temps de se pencher sur la prochaine législature et d'initier ainsi les discussions sur la composition du prochain Conseil général (nous parlons ici du nombre d'élus), et pourquoi pas, même celle du prochain Conseil communal (nous parlons toujours du nombre d'élus) ...

Notre jeune Conseil général a été voulu à 50 membres afin de permettre une meilleure représentativité de la diversité des habitantes et des habitants de Neyruz : jeunes et vieux, hommes et femmes, suisses et étrangers, riches et moins riches, propriétaires et locataires, nouveaux et anciens citoyens, etc. Ce Conseil général se veut une image de notre population, chacun et chacune d'entre nous représentant une petite part de cette diversité sous une forme ou sous une autre.

En regardant d'un peu plus près, même ainsi avec 50 membres, cette image n'est pas totalement fidèle et diminuer le nombre de conseillers généraux réduirait d'autant encore la qualité de cette image :

- Moins de conseillers dit moins d'opinions, de points de vue et d'idées différentes sur le développement de notre commune.
- Moins de conseillers dit moins d'opportunités d'avoir une place au sein de ce conseil pour celles et ceux qui souhaiteraient participer activement ou qui ne se sentent pas représentés.
- Moins de conseillers dit moins de choix, au moment des élections, pour nos citoyens.

Dans son fonctionnement, au sein des groupes et des commissions, en session, notre conseil général à 50 membres montre aussi une grande diversité dans les compétences et l'expérience nécessaires pour traiter de questions de plus en plus complexes :

- Moins de conseillers dit moins de compétences sociales, techniques, juridiques, politiques... disponibles pour répondre aux enjeux auxquels fait face la commune. Réduire le nombre de membres limite cette diversité nécessaire et pourrait nuire à la qualité des décisions prises.
- Moins de conseillers ne dit pas moins de charge de travail pour le traitement des dossiers, au contraire : que l'on soit 50 ou 30, les projets en cours ou futurs (PAL, périmètre scolaire, Aigle Noir, etc.) ne changent pas. Cela implique une charge de travail accrue pour un conseil général réduit, ce qui pourrait affecter sa capacité à remplir efficacement sa fonction et à prendre des décisions bien informées.

Ainsi le GSO vous invite à refuser la réduction du nombre de membres du conseil général de Neyruz. Non pour des raisons économiques, écologiques ou d'uniformisation avec nos voisins, mais pour des raisons démocratiques : 50 membres nous semblent garantir au mieux la pluralité, la représentativité, la diversité et l'efficacité nécessaire pour répondre aux besoins de notre population et au développement de notre Commune.

Mme la Présidente remercie M. Grégoire Perrin pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Olivier Pillonel, groupe AveN

Dans sa majorité, le groupe AveN est contre la proposition interne de diminuer le nombre de Conseillers généraux pour la prochaine législature. Il y a un peu de plus de 4 ans, les citoyennes et citoyens de Neyruz ont décidé d'instaurer un Conseil général de 50 membres.

Changer les règles après si peu de temps, c'est quelque part trahir la volonté de la population Neyruzienne il y a seulement 4 ans. Partout on se plaint du manque d'engagement et d'intérêt pour la politique et les affaires communales. Avant le Conseil général, on peut estimer qu'entre 150 et 200 personnes participaient aux assemblées communales, pas à chaque assemblée bien sûr mais suffisamment souvent pour être informé de ce qui se passe dans la commune et prendre part aux décisions. Depuis le Conseil général, nous sommes une soixantaine d'actifs auxquels se rajoutent une dizaine de fidèles parmi le public. Vouloir dès lors diminuer encore ce nombre n'est pas vraiment favorable.

Le Conseil général remplace l'assemblée communale. Il se doit dès lors d'être représentatif de la population. Logiquement plus le nombre de membres est élevé, et plus il y a de chance que le Conseil général soit représentatif.

Les questions qui se posent alors : est-ce qu'à 50 membres, le Conseil général élu en 2021 est représentatif ? J'ai choisi arbitrairement 3 critères qui me semblent importants et la réponse est non. Ensuite, «Est-ce que qu'un Conseil général à 30 aurait été plus représentatif. La réponse est non, et c'est même pire.

Le 1^{er} critère : les femmes. Dans la population : 1 personne sur 2 est une femme. Lors de l'élection du Conseil général en 2021. 1 sur 3. Avec un Conseil à 30, on serait tombé à 1 sur 4.

Le 2^{ème} critère : les jeunes. Comme jeunes, j'ai considéré les personnes âgées de 18 à 30 ans. Pour les 4 grands groupes du Conseil général, nous avons :

- EcAS : 0 élu.
- GSO : 1 élu, mais qui n'aurait pas été élu à 30.
- AveN : 4 élus, mais deux n'auraient pas été élus avec 30 membres.
- ADN : 0 élue

Soit au total 5 élus si 50 membres (logiquement 10) et plus que 2 si 30 membres. C'est assez dramatique, surtout que les jeunes sont plus facilement susceptibles de déménager.

A noter toutefois, qu'il existe une solution pour les jeunes ou les minorités. C'est celle de se regrouper sur une petite liste. Ainsi, les deux jeunes élus des petites listes en 2021 l'auraient aussi été avec un Conseil général à 30. Mais est-ce que l'on veut la multiplication des petites listes ?

Le 3^{ème} critère : les nouveaux habitants ? Je me suis fixé 15 ans. Déjà, ça fait drôle de dire qu'une personne arrivée il y a 15 ans est encore un nouvel habitant. En analysant de nouveau les résultats de 2021, je suis arrivé au constat suivant : parmi les élus de l'ecAS, de GSO, d'Avenir Neyruz et des petites listes, on trouve peut-être 2 ou 3 élus qui sont domiciliés à Neyruz depuis moins de 15 ans. Mais aucun n'aurait été élu avec un CG à 30. On trouve certes des élues qui habitent le village depuis moins de 15 ans chez ADN, mais c'était le cas d'une majorité des candidates de cette liste. Donc forcément des élues.

Ce constat est terrible pour les nouveaux habitants. Avec un Conseil général à 30, ils n'ont aucune chance de se faire élire.

Pour la préparation de ce message, Avenir Neyruz a sondé les 41 candidats qui habitent encore Neyruz et qui figuraient sur notre liste en 2021. Le résultat : plus de la moitié ne se représentera pas en 2026. Et parmi ceux-ci pratiquement tous les non-élus. Je suppose que si nous faisons le même sondage dans les autres groupes, on arriverait au même résultat. Cela veut dire clairement, que si on n'est pas élu, on se détourne des affaires communales.

Dans notre sondage, nous avons également quelques élus qui ne vont pas se représenter, comme ce se sera vraisemblablement le cas sur les autres listes. Cela veut dire qu'il faudra les remplacer si le Conseil général reste à 50.

Mais si on passe à 30, ceux qui se représenteront, auront de très bonnes chances d'être élus en 2026, et il n'y aura pas place pour les jeunes et les nouveaux habitants par exemple. Ainsi, on n'aura pas renouvelé le Conseil général. Et en 2031, la plupart des conseillers généraux auront passé 10 ans au Conseil général et beaucoup diront « stop, c'est bon j'ai fait mon temps ».

Et à ce moment-là en 2031, on pourrait avoir des problèmes pour la gestion de la commune si on n'a pas commencé à intégrer la relève en 2026. Car n'oublions pas une chose, le Conseil général est là aussi pour être l'antichambre du Conseil communal qui aura les mêmes problèmes de recrutement.

C'est pour toutes ses raisons qu'il nous faut conserver en tout cas en 2026 un Conseil général à 50 membres.

Mme la Présidente remercie M. Olivier Pillonel pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Philippe Dobler, groupe ecAS

Le groupe ecAS salue la proposition formulée par les membres de la Liste Indépendants. Notre groupe menait également des réflexions à ce sujet et sur le nombre de Conseillers communaux à prévoir pour une commune telle que Neyruz. A entendre notre Syndic ce soir, nous ne sommes pas les seuls à nous interroger sur cette thématique

En ce qui concerne l'objet mis au vote ce soir, l'ecAS relève que plusieurs critères militent en faveur de l'acceptation de la proposition. Avec une diminution du nombre de CG :

- On facilite les débats et accélère la prise de décision ;
- On simplifie la gestion administrative du CG,
- On peut s'attendre à une réduction des coûts de fonctionnement du législatif communal,
- On renforce la responsabilité des élus qui sont encouragés à un meilleur engagement dans leur mandat,
- On favorise une plus grande qualité des échanges en plénum ;
- On s'aligne enfin sur la pratique de nombreux parlements, parlement au sens large, dans une démarche plus moderne de représentation des citoyens.

L'ecAS soutient donc la proposition de la liste Indépendants et invite le CG à l'accepter lors du vote qui va suivre.

Mme la Présidente remercie M. Philippe Dobler pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Yann Pillonel, groupe AveN

Il est évidemment pour refuser cette proposition pour toutes les raisons déjà citées. Il a une question pour les auteurs de cette demande, pourquoi 30 et pas 40 ou 45 membres ?

Il essaye de se mettre à leur place, c'est la 1^{ère} fois qu'il y aura un renouvellement du Conseil général, pourquoi ne pas attendre la fin de la 2^{ème} législature ? Car on n'est absolument pas sûr qu'il ait un problème d'engagement politique à Neyruz.

M. Häni Jean-Pierre répond que c'est l'objet d'une longue réflexion et il se posait la question avec son collègue, si au point de vue de la loi sur les Communes, il y avait une directive, mais nous n'en sommes pas sûrs. Et c'est une question qui les a interpellés dès l'introduction du Conseil général à Neyruz.

Mme la Présidente remercie MM. Yann Pillonel et M. Jean-Pierre Häni et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Jean-Jacques Friboulet, groupe AveN

Le vieux professeur, bien que retraité et conscient de son âge, exprime son accord avec l'intervention de M. Pillonel, qu'il juge particulièrement pertinente. Il souligne son souhait de laisser sa place et de permettre à de nouveaux membres de rejoindre le Conseil général. En tant qu'ancien professeur, il reste très sensible à la question de la relève. Il considère qu'il est essentiel d'intégrer de nouvelles personnes dans le Conseil, notamment pour garantir une certaine diversité. Selon lui, réduire le nombre de membres à 30 entraînera une fermeture des élections, réduisant la participation des jeunes et de la diversité dans les représentations.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Jacques Friboulet et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

M. Sébastien Uldry, groupe GSO

Il va être bref, il réitère les dires de M. Yann Pillonel, à savoir qu'il y a de la jeunesse dans ce parlement et qu'il a fait un très bon travail jusqu'à présent et que l'on doit laisser cette chance à une nouvelle législature à 50. Il estime que tout le monde est d'accord pour dire qu'au niveau de la représentativité il y a un vrai manque de celle-ci dans les partis. Il est visiblement dans les jeunes et serait terriblement déçu de devoir siéger à 30 avec au fond que les anciens qui y siègeraient. De plus, il pense sincèrement qu'il y a de la précipitation dans cette proposition, preuve en est le nombre proposé.

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Uldry et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Comme la parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente soumet** cet objet au vote.

VOTE
Au vote, le Conseil général refuse par 27 non, 18 oui et 1 abstention la proposition interne « réduction du nombre de membres du Conseil général de 50 à 30 »

Cette proposition interne est refusée **par 27 non, 18 oui et 1 abstention**.

Mme la Présidente informe que le nombre actuel de membres du Conseil général reste en vigueur pour la prochaine législature.

Mme la Présidente passe au point suivant.

Pour les divers, **Mme la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit **les propositions, les postulats, les questions et les éventuelles remarques.**

PROPOSITIONS :

Est-ce que quelqu'un a une ou plusieurs proposition(s) à soumettre au Conseil général ?

M. Philippe Dobler, groupe ecAS

Il n'a rien préparé de spécial, mais souhaite rebondir sur la Commission de projet. Il faut rendre le nom de 2 personnes au Conseil communal dans un délai de moins d'un mois et comme il n'a pas prévu de passer Noël en notre compagnie, il pense que la décision devrait être prise ce soir. Dès lors, sa proposition est que toutes personnes intéressées à cette Commission de projet se manifestent et que l'on vote pour leur élection.

Mme la Présidente dit que cette intervention aurait peut-être pu faire partie des divers. Mais informe qu'en accord avec le Bureau, il a été pensé que :

Les Conseillères et Conseillers généraux intéressé-e-s à faire partie de la « Commission de projet » de s'annoncer par courriel au Bureau du Conseil général, avec éventuellement une argumentation sur leurs compétences ou autres.

Une délibération sera faite par les membres du Bureau en tenant compte de la diversité des groupes et des compétences professionnelles. Le délai est fixé au **vendredi 20 décembre 2024**, ceci afin d'être prêt pour le 13 janvier 2025. C'est court comme délai mais il y a les vacances donc il faut être efficace. Vous avez donc 10 jours et un peu de temps pour y réfléchir.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions.

Mme Joanna Bourke Martignoni, groupe AdN

Le Règlement du CG de la commune de Neyruz (RCG) donne la compétence au Conseil Général de déterminer le nombre des membres du Conseil Communal (Art. 6 (c) RCG). Tout comme le Conseil communal, le groupe AdN propose de réduire le nombre de membres du CC de 9 à 7 à partir de la prochaine législature (2026-2031).

Nous estimons que le Conseil Communal pourrait efficacement mener à bien ses tâches avec 7 personnes comme dans la plupart des communes voisines avec une population équivalente.

Mme la Présidente remercie Mme Joanna Bourke Martignoni pour la proposition et prend acte du dépôt. Cette proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres propositions.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et passe aux postulats.

POSTULATS :

Est-ce que quelqu'un a un ou plusieurs postulat(s) à soumettre au Conseil général ?

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** passe aux questions.

QUESTIONS

Est-ce que quelqu'un a une ou plusieurs question(s) à soumettre au Conseil général ?

M. Lionel Gendre groupe AveN

Il revient sur le vote du 13 décembre 2023 concernant le projet de l'agrandissement de la salle de gym. Il a été surpris de constater qu'aucun crédit en lien avec elle, et qu'il ne figure pas dans la planification financière 2025-2033. Le vote du Conseil général étant pourtant clair concernant la réalisation de cet agrandissement et de son besoin urgent pour nos enfants avec 26 oui, 16 non et 5 abstentions. Il comprend qu'il y a des priorisations, mais qu'une fois l'école construite en 2028-2029, il faudrait enchaîner avec la salle, car nous agrandissons une école pour 4000 habitants. Pourquoi aucun crédit en lien avec ce projet ne figure sur la planification financière des investissements 2025-2033.

Mme la Présidente remercie M. Lionel Gendre pour sa question et donne la parole au Conseil communal.

M. Jean-Noël Gendre, il y a des priorisations qui ont été faites, il a aussi dit que l'endettement et les augmentations d'impôts sont totalement irréalistes. Si après la construction de l'école, on voit que les ouvertures se font, on mettra la halle double au programme. Il rajoute que cela sera très difficile. Il tient à préciser que le groupe de travail pour ce projet n'a pas trop eu droit à la parole, lors du vote de Conseil général. Mais le groupe travail avec 13 voix contre 1 trouvait le projet de la salle double très compliqué dans son financement. Il est clair, que s'il y a la possibilité et si vous accepteriez une augmentation d'impôt pour le financement de l'école et une supplémentaire pour la salle double, mais finalement le choix reviendra au Conseil général. Il met en garde contre une forte hausse d'impôt, qui pourrait aboutir à un référendum financier. Celui-ci comme chacun le sait dans le secret de l'urne est souvent refusé.

Mme la Présidente demande si la réponse du Conseil communal lui convient.

M. Lionel Gendre en prend acte

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

REMARQUES – COMMENTAIRES :

Est-ce que quelqu'un aurait une remarque ou un commentaire à soumettre ?

M. Robin Pillonel groupe Aven

Il est interpellé, car c'est la deuxième fois que la Commission financière émet un préavis négatif et que le Conseil général n'est pas du même avis et que selon l'art. 72 al. 2 LFCo (repris dans notre règlement) la

Commission financière doit donner un préavis sous l'angle financier. Que les principes des finances sont fixés à l'art. 4 LFCo et que le seul argument qui a été donné dans le préavis est celui de la priorisation.

Or le principe de priorité selon l'art. 4 LFCo dit "les dépenses sont priorisées selon le plan financier ou en fonction de leur caractère d'urgence ». Il n'y a pas de cas d'urgence, ce crédit se retrouve dans la planification financière et dans le budget des investissements et que là-dessus, la Commission financière n'en a pas parlé et a même préavisé favorablement le budget des investissements. Le but de la Commission financière n'est pas de faire un mini Conseil général avant l'heure, c'est au Conseil général de décider s'il souhaite voter en faveur de ce crédit ou non.

Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite répondre à Monsieur Robin Pillonel

Mme Züllig Catherine est personnellement agacée mais intervient également au nom de la Commission financière. La Commission ne s'est pas exprimé sur la question de la gestion, ni sur l'aspect écologique, esthétique et le bienfondé de cette arborisation. Tout simplement ce crédit de CHF 200'000 ne nous a pas semblé prioritaire d'un point de vue financier. On ne peut pas reprocher à la Commission financière d'avoir émis un avis de gestion et de contenu. Mais si celle-ci ne peut pas mettre de garde-fou, surtout avec les grands investissements à venir. Elle pense que c'est aussi le devoir de la Commission financière à dire de temps en temps, attention est-ce que c'est vraiment prioritaire et à rendre le Conseil général attentif à ces aspects-là ? On peut dire oui à tout, comme l'ont dit MM. Dobler et Gendre, mais êtes-vous prêts à augmenter les points d'impôt ? Pour une salle double il faudrait 4'000 habitants, alors oui on peut financer le tout mais à quel prix ? Mais libre au Conseil général au niveau du contenu de juger de cette priorité.

Mme la Présidente remercie Mme Catherine Züllig et demande s'il y a une autre intervention.

M. Sébastien Bugnon abonde dans le sens de Mme Catherine Züllig. Il comprend le point de vue de M. Pillonel, mais une fois de plus si la Commission financière doit seulement donner son avis en disant que cela est finançable ou pas, avec MCH2 la réponse sera toujours oui. Financer quelque chose on pourra toujours le faire, mais c'est comment on le paie. Et comment le paie-t-on ? La réponse a été donnée avant par M. Gendre. A quoi sert une Commission financière si l'on se focalise uniquement sur la question financière et que l'on ne donne pas certains avis sur le crédit.

Mme la Présidente remercie M. Sébastien Bugnon et demande s'il y a une autre intervention. Ce n'est pas le cas

Mme la Présidente demande à toutes les personnes intervenues durant cette séance, soit au niveau du Conseil général, soit au niveau du Conseil communal, de transmettre leurs textes par courriel à : bureauug@neyruz.ch

« Avant de lever cette dernière séance de notre Conseil Général pour l'année 2024, permettez-moi de prendre un moment pour revenir sur ce que nous avons accompli ensemble et exprimer ma gratitude.

Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour votre implication constante et votre dévouement tout au long de cette année. Vos contributions, votre travail sérieux et votre capacité à débattre avec respect et intelligence ont été essentiels pour le bon fonctionnement de notre institution. Grâce à vous, nous avons pu avancer sur des projets importants.

Je souhaite également souligner la qualité de la collaboration entre notre Conseil Général et le Conseil Communal. Ce partenariat, marqué par l'écoute et une volonté commune de faire progresser notre

village, a permis d'apporter des réponses concrètes aux besoins de notre communauté. Je suis convaincue que cette dynamique se poursuivra avec encore plus de succès dans les mois à venir.

Alors que l'année 2024 touche à sa fin, nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Mais, comme toujours, de nombreux défis nous attendent. Je suis néanmoins certaine que, grâce à notre engagement collectif, nous serons prêts à les relever avec ambition, créativité et détermination.

Enfin, à l'approche des fêtes de fin d'année, je vous adresse à tous, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite pour l'année 2025. Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir et d'opportunités pour chacun d'entre nous, mais aussi pour notre collectivité tout entière.

Je vous remercie encore pour cette belle année de travail partagé et vous souhaite à toutes et tous une excellente fin d'année ».

Mme la Présidente se réjouit d'ores et déjà de les retrouver lors de la prochaine séance du Conseil général le 13 mai 2025.

Il est **22h30** heures et **Mme la Présidente** lève la séance du Conseil général du 10 décembre 2024, et se réjouit de partager la verrée qui va suivre en leur compagnie ! Elle informe les personnes présentes que pour l'apéritif, les tenanciers Mme Stéphanie Gauch et M. Jérémy Odin offrent un plat froid et des dips.

Ils sont chaleureusement remerciés par applaudissement.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente du Conseil général :



Marina Chéron

La secrétaire :



Sandra Dévaud

